

Remarques sur l'organisation de la flexion des verbes français *

Yves Charles Morin
Université de Montréal

Cet article se veut avant tout une réflexion sur l'organisation de la flexion, à la lumière de la conjugaison des verbes français¹. Dans la première partie, nous dressons un tableau nécessairement sommaire de l'organisation de la flexion verbale qui se dégage de nombreuses descriptions de la conjugaison du français, en faisant référence en particulier aux travaux antérieurs des auteurs qui contribuent au présent volume. Notre croquis a pu arrondir quelques angles; pire, il a pu voir des organisations implicites qui n'y étaient pas. Nous en demandons d'avance pardon. Si nous avons forcé l'interprétation, c'est qu'il est essentiel de faire ressortir que toute analyse présuppose une organisation peut-être aussi importante que l'analyse elle-même. Dans la deuxième partie, nous examinons pour le rejeter un principe (souvent implicite) selon lequel le conditionnement phonologique joue un rôle prépondérant dans l'organisation de la flexion. Enfin, nous esquissons dans les parties suivantes un modèle de la conjugaison du verbe français qui tient plus particulièrement compte des verbes défectifs ou ayant des radicaux supplétifs, ces laissés-pour-compte de la plupart des analyses morphophonologiques.

* J'aimerais remercier chaleureusement ici pour leurs judicieux conseils MM. Laurent Bourbeau, Igor Mel'čuk, Rajendra Singh et Pierre Swiggers; il va de soi que je suis seul responsable des erreurs et omissions qui peuvent rester dans ce texte.

¹ J'ai pris connaissance, peu après la rédaction de cet essai, du travail de Zwicky (1985b). Celui-ci propose à la lumière de la flexion nominale de l'allemand, une organisation de la flexion semblable à celle qui sera exposée ici, mais dans un modèle que nous qualifierons plus loin de synthétique, alors que nous adopterons ici un modèle analytique.

1. Organisation de la flexion du verbe: objectifs et moyens

1.1 Objectifs

Ce n'est guère sujet de controverse que de dire qu'une grammaire explicite de la flexion verbale est un modèle de la grammaire du sujet parlant qui permet d'associer à chaque verbe la liste de toutes ses formes fléchies. En pratique la description de chaque forme se limite à sa représentation phonologique et à un certain nombre de valeurs morphologiques (p.e. le temps, le mode, la personne, et le nombre)². Leurs autres caractéristiques sont soit communes (p.e. le régime qui est normalement constant dans la flexion), soit dérivables de ces valeurs morphologiques (p.e. l'absence de sujet syntaxique, au moins au niveau de la syntaxe de surface, pour les verbes à l'Inf ou à l'Impér)³.

1.2 Moyens

Si le sujet parlant est capable de conjuguer de nombreux verbes nouveaux sans avoir eu besoin d'apprendre toutes leurs formes, c'est qu'il a intériorisé un certain nombre de règles qui les déterminent en partie à partir d'un ensemble relativement réduit d'informations.

² Cette formulation inclut les cas où deux formes fléchies ne se distinguent que par leurs représentations phonologiques, p.e. (*il s'*) *assoit* ~ *assied*, ou en français parlé (*qu'il*) *aïlle* /aj/ ~ *alle* /al/.

³ Dans notre esquisse, nous nous limiterons à quelques formes sans auxiliaire et nous utiliserons l'analyse morphologique traditionnelle en temps, mode, personne et nombre, à l'exception du futur et du conditionnel qui seront considérés comme deux temps complexes de l'indicatif: [fut prés] pour le futur, et [fut imparf] pour le conditionnel; par exemple nous représenterons la forme de 3pl du Prét (pour 'passé simple') *dormirent* par une paire comprenant sa représentation phonologique /dɔrmir/ et sa représentation morphologique \lceil sous \rceil forme de traits [+V \lceil dormir \rceil ind pré \lceil 3pl], où \lceil dormir \rceil est une indication pour mémoire des caractéristiques constantes dans la flexion (on n'utilisera pas de majuscules pour les temps et modes, lorsqu'il s'agit de traits morphologiques). Le choix des primitifs morphologiques ne joue qu'un rôle mineur ici, mais serait essentiel à une description tenant compte de tous les modes et temps.

Un modèle de la flexion verbale comprend donc des règles générales de ce type, et des informations lexicales spécifiques à chacun des verbes. Pour un verbe archétypique avec un infinitif en *-er*, on peut penser que l'information lexicale se réduit à un radical unique et la liste de ses propriétés invariantes. Par exemple, pour le verbe *chanter*, ce serait la représentation morphophonologique °*ʃāt* et les caractéristiques [+V ^{⌈chanter⌋}] communes à toutes ses formes⁴.

1.3 Correspondance entre les représentations phonologique et morphologique

Deux directions opposées sont possibles pour exprimer la correspondance entre les représentations phonologique et morphologique. Dans un modèle synthétique⁵, on engendre dans un premier temps toutes les représentations morphologiques d'un verbe donné (par des règles de sous-catégorisation, comme celles que défend Chomsky 1965:85 pour la syntaxe, ou par tout autre mécanisme), et l'on dérive ensuite les représentations phonologiques correspondantes. Par exemple, pour obtenir la représentation phonologique correspondant à la représentation morphologique [+V ^{⌈dormir⌋} ind imparf 2pl], on fera subir à la forme morphophonologique °*dōrm* du radical (telle qu'elle est indiquée dans le dictionnaire) un ensemble de modifications régies par des règles générales (pour la langue) sensibles aux traits [ind imparf 2pl]. Ceux-ci pourraient avoir pour effet d'ajouter °*je* au radical pour

⁴ On notera régulièrement avec un « ° » les représentations morphophonologiques des constituants des formes fléchies. Normalement, la représentation phonologique d'une forme fléchie est la simple concaténation des représentations des constituants, e.g. °*ʃāt* + °*ṣ* > °*ʃātṣ* > /*ʃātṣ*/, mais des règles morphophonologiques de sandhi peuvent modifier les représentations des constituants. Ces règles jouent un rôle essentiel dans certaines analyses que nous examinons ici. De plus, nous ignorerons ici et dans les ouvrages cités les problèmes de la liaison (Cf. Morin et Kaye 1982).

⁵ Quelquefois appelé 'exponence model' dans les travaux de langue anglaise.

donner /dɔrmje/. On notera que ce modèle n'implique pas nécessairement un découpage morphologique de /dɔrmje/ en (au moins deux constituants) °dɔrm et °je: l'adjonction de °je pourrait n'être que le résultat d'opérations morphophonologiques modifiant le radical °dɔrm déclenchées par la présence des traits [ind imparf 2pl].

Le modèle analytique, par contre, reconnaît un ensemble de constituants grammaticaux ayant des caractéristiques phonologiques et morphologiques propres. Le lexique contiendra non seulement des radicaux, mais aussi des affixes, p.e. l'affixe de temps °j [ind imparf], et l'affixe de personne °e [2pl]. La grammaire comprend une syntaxe des constituants morphologiques, précisant que °dɔrm+j+e est une forme fléchie licite de ce verbe et non *°dɔrm+e+j, par exemple, et des règles de composition morphologique dérivant la représentation morphologique [+V [⌈]dormir[⌋] ind imparf 2pl] de celles de ses constituants.

Des descriptions suivant l'un ou l'autre modèle peuvent ne pas être très différentes. Des descriptions synthétiques peuvent reconnaître des constituants et une syntaxe qui régit leur combinaison et faire alors appel à des règles de réécriture des traits morphologiques en constituants dans les positions prévues par cette syntaxe (p.e. Hooper 1976:155 pour un exemple clair). Même la différence formelle fondamentale entre les deux modèles — le mécanisme de formation des représentations morphologiques — n'est pas toujours apparente si l'on fait appel à des règles simples de réécriture (modèle synthétique) ou de composition (modèle analytique). Celles-ci ne sont d'ailleurs souvent qu'implicites parce qu'elles sont effectivement triviales. C'est ainsi que les descriptions offertes par Van den Eynde et Blanche-Benveniste (1970), et Plénat (1981) sont relativement semblables même si la première est — apparemment — analytique et la seconde — aussi apparemment — synthétique.

1.4 Composantes du modèle analytique

La plupart des analyses de la flexion du verbe français que nous connaissons font appel à un modèle analytique ou s'interprètent simplement dans un tel modèle. Ces modèles présupposent les quatre composantes suivantes:

- un lexique contenant les représentations morphophonologiques et morphologiques des radicaux et des affixes flexionnels.
- une syntaxe spécifiant les combinaisons possibles des radicaux avec les différents affixes et la structure interne de ces combinaisons⁶; elle peut comprendre deux parties:
 - une grammaire de constituants et
 - un mécanisme de sélection.
- un mécanisme de composition attribuant une valeur morphologique à chacune des formes données par la syntaxe.
- une composante morphophonologique intervenant avant ou après la syntaxe, nous distinguerons alors respectivement:
 - des règles de correspondance qui rendent compte des relations entre les radicaux et les affixes dans le lexique.
 - des règles de sandhi dont les effets peuvent être semblables aux précédentes mais qui sont conditionnées par la forme des morphes voisins ou par des frontières de mot ou de morphème.

Cette classification étant faite, nous pouvons examiner la forme (souvent implicite) que prennent ces composantes dans les descriptions traditionnelles du verbe français.

⁶ On pourra consulter Lieber (1980), Selkirk (1982), ou Williams (1981), par exemple, pour une défense d'une composante syntactique propre au mot. Les descriptions traditionnelles se limitent souvent à une combinatoire des radicaux avec leurs affixes; c'est-à-dire d'une syntaxe minimale sans structure interne ni hiérarchie entre les constituants du mot. Souvent, cependant, elles laissent voir — à travers la présentation — une forme de structure interne.

1.5 Grammaire de constituants

Un modèle simple de syntaxe des constituants sous-tend un grand nombre d'analyses du verbe français. Ce modèle présuppose une classification des constituants en trois catégories: Radicaux (Rd), Temps (T)⁷, et Personne (P)⁸, et une grammaire de constituants qui comprend la règle (1). Cette règle précise qu'un verbe peut comprendre trois constituants appartenant à chacune de ces catégories dans cet ordre.

$$(1) V \rightarrow Rd + T + P$$

Le lexique comprend alors le radical *chanter* °ʃāt [+V +Rd «chanter»], les marqueurs de Temps Ø [+T ind prés], °ε [+T ind imparf], etc., les marques de personne Ø [+P 1sg], °õ [+P 1pl], etc. (Ce choix de marqueurs est celui de Martinet 1958, 1969:100-101, mais dépend essentiellement du rôle que l'on fait jouer à la composante des règles de sandhi.) Une grammaire comprenant (1) et ce lexique permet d'engendrer °ʃāt+Ø+õ, °ʃāt+ε+Ø ou °ʃāt+r+õ. Si la composition morphologique se fait par simple concaténation des valeurs morphologiques des constituants (mais non des indications de catégories Rd, T, P, etc.), ces formes ont les représentations morphologiques suivantes: [+V «chanter» ind prés 1pl], [+V «chanter» ind imparf 1sg], [+V «chanter» ind fut prés 1pl].

La règle (1) exige la présence d'un marqueur de personne P. Or les verbes n'ont pas de marque de personne aux temps non-finis, seulement des marques de genre (G) au participe passé et au participe présent. Trois solutions au moins sont possibles: i) augmenter les catégories de constituants et les règles de la grammaire de constituants, ii) adopter une grammaire de

⁷ Nous regrouperons sous cette catégorie les marqueurs de mode et de temps.

⁸ Nous regrouperons sous cette catégorie les marqueurs de personne et de nombre.

constituants généralisée (cf. Gazdar et Pullum 1982), ou iii) proposer un mécanisme de sélection.

Dans le premier cas, il faut distinguer trois sous-classes de T: une sous-classe T_1 pour les marqueurs de temps finis, une sous-classe T_2 pour ceux de l'Inf, et une sous-classe T_3 pour ceux des participes. Les règles (2) remplacent alors (1):

- (2) a. $V \rightarrow Rd + T_1 + P$
 b. $V \rightarrow Rd + T_2$
 c. $V \rightarrow Rd + T_3 + G$

Le même problème se pose lorsqu'il s'agit de préciser que tel affixe est conditionné par tel affixe ou radical. Par exemple, la règle (2b) permet d'ajouter indifféremment un des suffixes °e ou °ir de l'Inf (de la catégorie T_2) à un radical quelconque (de la catégorie Rd). Si la suffixation de °e au radical °bur de *bourrer* et de °ir au radical °kur de *courir* sont licites, il ne faut ni adjoindre °ir à °bur, ni °e à °kur. Ici encore, la solution consiste à multiplier les règles de la grammaire de constituant et les catégories de Rd et de T_2 , ou à faire appel à d'autres mécanismes.

1.6 Sélection

Très vite, la prise en compte de tels conditionnements conduit à une croissance factorielle des règles de la grammaire de constituants (cf. Benguerel 1968 qui, pour conserver des dimensions raisonnables à ce modèle, incorpore des schémas de règles qui préfigurent le modèle des grammaires de constituants généralisées). On conservera des règles très générales, en incorporant des mécanismes supplémentaires permettant de relier entre eux les constituants. Soit donc la règle générale (3):

- (3) $V \rightarrow Rd + T + ((P,G))$

Elle spécifie seulement qu'un radical contient obligatoirement un Rd et un T, suivi facultativement d'un P ou d'un G. Cette règle seule ne permet pas d'exprimer le couplage systématique entre certains marqueurs T et certains marqueurs P ou l'absence tout aussi systématique de marqueurs P/G après certains marqueurs T. Par exemple, après le marqueur T de futur, il ne peut y avoir que des marqueurs P appartenant nécessairement à la série $\{\varepsilon, a, a, \tilde{\alpha}, e, \tilde{\alpha}\}$ ⁹, et non à la série $\{\emptyset, \emptyset, \emptyset, \tilde{\alpha}, e, \emptyset\}$ (que l'on trouve après les marqueurs T de l'Ind prés ou de l'Ind imparf par exemple).

Deux mécanismes spécifiques ont été proposés pour rendre compte de ce genre de couplage tout en conservant des règles générales: i) un modèle de grammaire de constituants généralisée ou ii) un modèle de sélection. Ces deux théories font des prédictions distinctes. Nous nous limiterons ici à la seconde.

La sélection se manifeste sous la forme de contraintes de collocation associées aux différents éléments lexicaux. Ainsi, l'article lexical des suffixes à temps fini précise qu'il sélectionne un marqueur P, celui des participes un marqueur G, et celui de l'Inf qu'il doit être en finale de mot. On peut formellement représenter cette sélection à l'aide de cadres de co-occurrence (Chomsky 1965:94). La représentation lexicale du marqueur de l'Inf °e contient le cadre $[_ \#]$ où # indique la position terminale, le marqueur de l'Imparf °ε contient $[_ P]$ indiquant qu'il doit être suivi d'un élément lexical de la catégorie P, etc.

⁹ La terminaison de la 1sg du Fut peut se prononcer [e] ou [ε]. Nous avons retenu dans cet article la prononciation [ε] — normale dans la région parisienne — parce qu'elle nous permet des rapprochements avec les terminaisons des verbes avoir et aller à l'Ind prés dans (*j'*) *ai* [zε] et (*je*) *vais* [vε]. Ces généralisations ne sont pas valables partout, en particulier au Québec, l'on a normalement les formes [e] (Fut), [e] (avoir), et [vε] (aller). La norme favorise [e] pour le Fut, et l'on peut trouver dans certains dictionnaires de conjugaison les formes [e] (Fut), [ε] (avoir), et [vε] (aller), ce qui n'implique nullement que cet usage existe vraiment.

Pour indiquer que le radical °bur de *bourrer* est suivi du marqueur de l'Inf °e et non °ir, la sélection peut prendre deux formes selon que l'on considère que le radical détermine la forme de l'affixe, ou le contraire. Dans le premier cas, l'article lexical de °bur contiendra le cadre [— [°e]_T] qui se lit: °bur est suivi du marqueur °e appartenant à la catégorie T (c'est une solution de ce genre que nous défendrons plus tard). Dans le deuxième cas, l'article lexical de °e indique qu'il est précédé du radical °bur de *bourrer*: [[°bur]_{Rd} —]. Ce marqueur peut cependant être précédé d'un grand nombre d'autres radicaux, non seulement celui de *bourrer*, mais aussi ceux de *chanter*, *pleurer*, *durer*, *casser*, etc. On donnera à la classe des radicaux sélectionnés par °e un nom, e.g. Classe-I, et on marquera chaque radical de ce nom de classe dans le lexique, e.g. *bourrer*: [+Rd 「bourrer」 Classe-I]. C'est ce marqueur de classe qui apparaît effectivement dans le cadre de sélection de °e: [+T inf [[Classe-I]_{Rd} —]]. Les analyses traditionnelles choisissent typiquement — mais sans nécessairement préciser le mécanisme qu'il sous-tend — ce type de sélection (Van den Eynde et Blanche-Benveniste 1970:424 distinguent deux classes A et B de radicaux sélectionnés par deux marqueurs distincts de l'infinitif; Plénat 1981 appelle ces classes respectivement « -autre » et « +autre » dans une dérivation analytique équivalente à ce type de sélection.)

1.7 Hiérarchies syntaxiques

Les règles précédentes proposaient toutes une organisation linéaire des constituants, c'est-à-dire sans regroupement spécifique du radical avec certains affixes, ou d'affixes entre eux. Ce n'est pas nécessaire. Martinet (1958, 1969:101) analyse le verbe en deux parties: un radical et une désinence. La désinence à son tour peut comprendre deux constituants pour le conditionnel: °r suivi du marqueur de l'imparfait; la structure interne de *lirions* est donc [[li]_{Rd} [[r] + [jɔ̃]_{Dés}]_{Dés}]. L'analyse de Van den Eynde et Blanche-

Benveniste (1970:424) présuppose une autre analyse non linéaire pour ce même verbe, probablement $[[li]_{Rd} + [[r] + [j]_{T}]_T + [\tilde{\sigma}]_P]$. Rien a priori n'exclut d'autres organisations syntaxiques. Nous admettons ici une organisation binaire des constituants, i.e. avec une seule règle du type $V \rightarrow V + Af$. Par exemple *lirions* a la structure interne $[[[[li]_V [r]_{Af}]_V [j]_{Af}]_V [\tilde{\sigma}]_{Af}]_V$ (ou en abrégé $[[[li+r]+j]+\tilde{\sigma}]$).

Cette organisation permettra de réduire la syntaxe à la sélection, en rendant les règles d'expansion complètement redondantes (cf. Lieber 1980)¹⁰. Nous verrons (§ 5) les avantages à limiter la syntaxe interne du verbe à la sélection.

1.8 Paradigmes

Les règles de la grammaire (syntaxe des constituants et sélection) devraient aussi mettre en évidence la similitude partielle ou totale de la conjugaison de deux verbes. Non seulement le sujet parlant est-il capable de conjuguer complètement certains verbes sur un modèle précis après en avoir entendu seulement quelques formes, mais il peut mettre en relation des conjugaisons qui ne sont que partiellement semblables, comme le montrent les changements analogiques limités à quelques aspects de la conjugaison.

Les solutions traditionnelles se préoccupent minimalement de ce problème. Une solution incomplète consiste à distinguer des classes de verbes qui ont tous la même conjugaison, et de préciser dans le lexique à quelle classe appartient un verbe particulier. Un paradigme contient alors un ensemble ordonné de radicaux et des règles qui précisent les sélections associées à chaque radical. Par exemple, en

¹⁰ L'auteur fait ce choix en le reliant à des considérations plus générales sur la directionnalité de la sélection, la position du recteur d'une construction syntaxique, et la forme des règles de composition, que nous n'admettons pas nécessairement ici; cf. aussi Zwicky (1985a).

transposant (pour faciliter cet exposé) une classification de Martinet (1958, 1969), on pourrait classer les paradigmes en fonction du nombre de radicaux du verbe¹¹:

- P1, paradigmes à radical unique $\langle R_1 \rangle$ à l'Ind prés:
 - parmi lesquels on peut distinguer
 - P1₍₁₎, sans autre radical et sélectionnant les marqueurs d'Inf °e, de participe passé °e (e.g. *chanter* $\langle \text{ʃãt} \rangle$).
 - P1₍₂₎, avec un autre radical R_2 qui sélectionne les marqueurs d'Inf °r et de participe passé Ø; R_1 est utilisé partout ailleurs (e.g. *cueillir* $\langle \text{°kœj}, \text{°kœji} \rangle$)
 - P1₍₃₎, ...
- P2, paradigmes à deux radicaux $\langle R_1, R_2 \rangle$ à l'Ind prés:
 - qui se sous-divisent en
 - P2_a où R_1 sélectionne les 1sg/2sg/3sg de l'Ind prés et comprenant:
 - P2_{a(1)}, où R_1 sélectionne aussi la 2sg de l'Imper; R_2 sélectionne tous les autres marqueurs, et plus spécifiquement les marqueurs d'Inf °r et de participe passé °y (e.g. *battre* $\langle \text{°ba}, \text{°bat} \rangle$).
 - P2_{a(2)}, où R_1 sélectionne aussi la 2sg de l'Imper, les marqueurs d'Inf °r, de participe passé Ø et ceux du Fut (i.e. futur et conditionnel traditionnels); R_2 sélectionne tous les autres marqueurs (e.g. *cuire* $\langle \text{°kɥi}, \text{°kɥiz} \rangle$).
 - P2_{a(3)}, ...
 - P2_b où R_1 sélectionne les 1sg/2sg/3sg/3pl de l'Ind prés et comprenant:
 - P2_{b(1)}, où R_1 sélectionne aussi la 2sg de l'Imper et les marqueurs du Fut; R_2 sélectionne tous les autres marqueurs, et

¹¹ Rappelons que l'analyse de Martinet ne tient pas compte des Prét ni des Subj imparf.

plus spécifiquement les marqueurs d'Inf °e et de participe passé °e (e.g. acheter <°aʃɛt, °aʃt>, noyer <°nwa, °nwaj>).

○ P2_{b(2)}, ...

■ P3, paradigmes à trois radicaux <R₁, R₂, R₃> à l'Ind prés:

où R₁ sélectionne les 1sg/2sg/3sg et R₃ la 3pl de l'Ind prés, et comprenant:

○ P3₍₁₎, ...

On pourrait éventuellement distinguer, avec Trager (1944), quelques 55 paradigmes principaux, plus des paradigmes secondaires. On expliquera la productivité des sujets parlants en disant que ceux-ci choisissent — sauf si les données ne sont pas compatibles avec cette hypothèse — de classer les nouveaux verbes dans la classe P1_a qui est la plus fréquente.

Cette solution ne permet pas de mettre en évidence que des paradigmes peuvent être plus ou moins voisins, p.e. *cuire* et *lire* dans ces analyses appartiendront nécessairement à deux paradigmes distincts, même s'ils ne divergent qu'au participe passé. Un rapprochement des paradigmes est possible si l'on utilise des traits diacritiques.

Lieber (1980) propose une autre caractérisation des paradigmes en divisant non pas les verbes en classes morphologiques (définies par des traits arbitraires), mais les radicaux eux-mêmes. Les verbes *cuire* et *lire* auraient respectivement les radicaux <°kɥi, °kɥiz> et <°li, °liz, °ly>, où °kɥiz et °liz appartiennent à la même classe morphologique, tandis que °kɥi et °li se distingueraient seulement par un trait (p.e. °kɥi est sélectionné par le marqueur ∅ du participe passé, tout comme °ly, mais non °li). Cette solution exige des règles de sélection faisant appel à des classes de radicaux, c'est-à-dire, un modèle où les affixes sélectionnent les radicaux. Nous proposerons plus tard une notion de paradigme verbal définie non pas à l'aide de classes (définies ou non en termes de traits), mais de relations

d'implication, ayant la forme générale suivante: si un radical est utilisé dans tel cas, alors il sera aussi utilisé dans tel autre cas, à moins que le lexique ne contienne une indication contraire, p.e. un radical utilisé à la 3sg de l'Ind prés est aussi utilisé à la 1sg et à la 2sg.

Avant de développer ce type d'implications, il faudra définir un mécanisme de composition. Au préalable, nous examinerons, pour la rejeter, la stratégie de maximisation des sandhis dont le but essentiel est de réduire la composante de sélection, impliquant une toute autre interprétation du paradigme verbal.

2. Conditionnement phonologique et sélection

2.1 La stratégie de maximisation des sandhis

De nombreuses analyses adoptent une stratégie de réduction maximale de la composante syntactique, et en particulier de la sélection, par des règles de sandhi (cf. Schane 1968, Van den Eynde et Blanche-Benveniste 1970, Gertner 1973 ou Plénat 1981).

Par exemple, *dormir* aurait un radical unique °dɔrm dont on dérive °dɔrm+Ø [+V ind prés 3sg] et °dɔrm+Ø [+V ind prés 3pl]; c'est ensuite qu'une règle de troncation efface la consonne finale de la 3sg mais non celle de la 3pl (Cf. Tranel 1981:249 pour cette formulation; mais de nombreuses autres formulations de la troncation ont aussi été proposées). De la même manière on postulera un marqueur unique °e de l'Ind imparf qui se réalise /ɛ/ en finale et /j/ devant voyelle: /dɔrm-ɛ/ 'dormait' ~ /dɔrm-j-ɔ̃/ 'dormions', bien que le conditionnement puisse se décrire en termes morphologiques: /j/ pour les 1pl et 2pl, /ɛ/ pour les autres personnes.

La priorité absolue accordée au conditionnement phonologique peut conduire à des solutions dont on est en droit de se demander si ce sont des modèles réalistes de la grammaire du sujet parlant. Ainsi même si la distribution des marqueurs de l'infinitif *-r(e)*, *-ir*, *-oir* est

en grande partie prévisible à partir de la forme du radical comme le montrent Van den Eynde et Blanche-Benveniste (1970) (/war/ après v (non précédé de i ou r) et l, /ir/ après r, j, t, un groupe r + consonne (autre que d), et /r/ ailleurs), rien ne permet d'affirmer que cet environnement joue un rôle quelconque dans la grammaire du sujet parlant. Hooper (1976), par exemple, fait un ensemble d'hypothèses sur la nature du conditionnement phonologique, qui exclurait une interprétation phonologique, non seulement de cette distribution, mais aussi de celle des marqueurs /ɛ/ ~ /j/ de l'Ind imparf.

D'ailleurs, cette stratégie ne diminue pas vraiment le nombre de classes morphologiques. Restent d'abord les irréductibles: classes A et B chez Van den Eynde et Blanche-Benveniste pour distinguer les verbes en *-er* des autres, traits de classe [+autre] [-autre] chez Plénat (1981) pour le même résultat; ce dernier utilise aussi des traits lexicaux additionnels pour distinguer à l'intérieur de la deuxième classe le radical °mul de *moudre*, exigeant le marqueur *-re* à l'Inf, du radical °vul de *vouloir*, qui lui exige *-oir*. Viennent ensuite les classes définies par des marqueurs diacritiques directement attachés à des morphophonèmes. Van den Eynde et Blanche-Benveniste sont, par exemple, amenés à distinguer deux « l » distincts, °l pour le radical °vul de *vouloir* et °L pour le radical °muL de *moudre*, parce que ces deux radicaux n'admettent pas les mêmes marqueurs d'infinitif. Plénat utilise deux « v », °v pour le radical °viv de *vivre* et °β pour le radical °ekriβ d'*écrire* pour rendre compte des distributions distinctes des formes tronquées au Fut/Cond. Finalement certaines classes peuvent être tout simplement écartées, comme lorsque Van den Eynde et Blanche-Benveniste « excluent du corpus » *boire*, parce que son infinitif n'est pas compatible avec les règles de sandhi déjà établies.

Un bilan de ces stratégies révélerait probablement que le nombre de verbes dans chacune des classes anomales (explicites ou

implicites) est beaucoup plus réduit que celui des analyses traditionnelles, mais que le nombre total de classes n'est pas quantitativement différent.

2.2 L'organisation lexicale sous-jacente.

Ce genre d'analyses présuppose un modèle non réaliste de l'organisation de la flexion verbale, dans la mesure où elles adoptent les principes suivants:

- 1. unicité des formes morphophonologiques: la flexion verbale s'organise de préférence autour d'un radical unique pour chaque verbe et d'un affixe unique pour chaque marqueur morphologique.
- 2. prééminence du conditionnement de type phonologique.
- 3. organisation paradigmatique minimale: l'organisation paradigmatique s'exprime simplement en termes de classes ou de traits de classe; de plus elle est subordonnée au conditionnement phonologique (elle n'est invoquée que lorsque la stratégie précédente fait défaut).

Ces principes ne peuvent être retenus: i) parce que les changements historiques mettent en évidence des valeurs morphologiques associées à des distributions phonologiquement transparentes (§ 2.3), ii) qu'il existe une organisation paradigmatique indépendante, en particulier pour les verbes anomaux avec des radicaux supplétifs (§2.4) et les défectifs comme *frire* et *clore* (§2.5) et iii) que l'existence même de verbes défectifs ne s'accommode pas du principe d'unicité des formes morphologiques.

2.3 Conditionnement ou concomitance phonologique?: le cas de l'occitan de Vinzelles

On peut reconstruire une étape dans l'histoire de l'occitan de Vinzelles où le paradigme du verbe aimer au présent de l'indicatif avait la forme (4a) juste avant sa forme moderne (4b):

- (4) a. 'amə v'ma: 'amə v'mẽ v'ma: 'amõ
 b. 'amə 'əma: 'amə 'əmẽ 'əma: 'amõ

Initialement, l'accent tombait sur la dernière voyelle du radical pour les 1sg, 3sg et 3pl, et sur la désinence aux autres personnes du présent. Cette accentuation est responsable des différences de timbre entre [a] (sous l'accent) et [ə] (inaccentué), et de nombreuses autres voyelles dans des conditions tout à fait semblables. Historiquement, [a] était l'allophone accentué, et [ə] l'allophone inaccentué d'un même phonème /a/.

Peu avant la période moderne, l'accent sur la dernière voyelle du radical s'est généralisé à toutes les personnes du présent (il est toujours contrastif dans la langue, mais chaque temps reçoit une accentuation propre, p.e. l'imparfait est accentué sur la dernière voyelle du radical comme le présent: [vẽdya:] '(tu) vendais' et le futur sur la désinence: [vẽ'dra:] '(tu) vendras'). Ce changement, cependant ne s'est pas accompagné de modification du timbre original de la voyelle. Ceci n'est possible que si le conditionnement de l'alternance /a/ ~ /ə/ à cette époque n'était pas phonologique.

L'explication « normale » de la distribution initiale de *am* et *em* en (4a) consiste à postuler un radical unique °am (ou /am/ selon le statut de l'opposition [a] : [ə] à cette époque) et une règle faisant passer *a* à *ə* en position non accentuée. Les désinences du présent appartenaient alors à deux classes: classe I, non accentuée: °ə [ind prés 1sg], °a [ind prés 3sg], °õ [ind prés 3pl]; classe II, accentuée: °'a: [ind prés 2sg], °'ẽ [ind prés 1pl], °'a [ind prés 2pl]. La grammaire

doit aussi prévoir une règle d'accentuation pour les verbes, que nous pouvons informellement définir ainsi: le radical reçoit un accent sur sa dernière voyelle seulement s'il est suivi d'une désinence non accentuée. On engendrera par exemple les formes °am+a [+V 'aimer' ind prés 3sg], °am+'a [+V 'aimer' ind prés 2pl], qui deviennent respectivement 'ama et a'ma après accentuation. Finalement le a inaccentué se réalise e: 'amɛ et ɛ'ma.

Cette analyse, aussi naturelle qu'elle paraisse, ne peut rendre compte de l'évolution historique. Quelle que soit la forme qu'on lui donne, la règle d'accentuation s'est maintenue dans la langue. Le changement a simplement consisté à faire de toutes les désinences du présent des désinences non accentuées (alors que celles du futur restent accentuées). Si, au moment du changement, les locuteurs avaient eu un radical unique °am pour *aimer*, la représentation morphophonologique de la 2pl serait passée de °am+'a à °am+a, et se serait confondue avec celle de la 3sg.

Les voyelles n'ont pu conserver leur timbre phonétique original que si les sujets parlants distinguaient déjà les a des e au niveau morphologique, même la distribution de ces deux voyelles était totalement déterminée par l'accentuation. Autrement dit, même si historiquement l'alternance a ~ e dépendait de l'accentuation, les deux phénomènes, bien que concomitants, ont fini par être indépendants dans la grammaire du sujet parlant.

Le changement historique s'explique simplement si *aimer* avait deux radicaux différents, un radical °am sélectionnant initialement la 3sg °e, et un radical °em sélectionnant la 2pl °'a. La grammaire engendre °am+e et °em+'a, puis après accentuation /'amɛ/ et /ɛ'ma/. Le changement historique a pour effet d'ôter l'accent au marqueur de 2pl, qui devient °a, sans rien changer au reste de la grammaire. Elle engendre alors °am+e et °em+a, puis après accentuation /'amɛ/ et /'ema/.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y a jamais de conditionnement phonologique, ou même seulement que les sujets parlants adoptent prioritairement le conditionnement morphologique lorsqu'ils ont le choix. Ce que cet exemple montre, cependant, c'est que même lorsque la solution morphophonologique paraît évidente, ce n'est pas nécessairement celle qui a été choisie par les sujets parlants. Les alternances $a \sim e$ à Vinzelles s'observent dans l'ensemble de la langue même en dehors de la flexion verbale. Elles ont à l'origine un conditionnement essentiellement phonologique. À celui-ci s'ajoute assez tôt une distinction morphologique qui devient déterminante (cf. Hooper 1976:33, Klausenburger 1979). Entre ces deux extrêmes, il peut exister un continuum qui rend l'analyse difficile. On ne peut cependant admettre qu'en principe le conditionnement phonologique prime sur le conditionnement morphologique, ni qu'une interprétation morphophonologique soit de rigueur lorsqu'elle est possible.

2.4 Organisation paradigmatique: verbes à radicaux supplétifs

Nous reprenons l'organisation paradigmatique présentée en §1.8, mais en nous limitant à l'Ind prés. Il n'y a que deux paradigmes importants avec deux radicaux — qui ne sont pas nécessairement supplétifs¹²: $P2_a$ (R_1 pour les 1sg/2sg/3sg et R_2 pour les 1pl/2pl/3pl)

¹² Nous admettons, avec Mel'čuk (1982:110ss), que deux radicaux sont des formes supplétives l'un de l'autre si (mais pas seulement si, car la supplétion est beaucoup plus générale) ce sont deux allomorphes d'un même morphème et qu'ils ne sont pas représentables à partir d'une forme commune et d'opérations morphologiques ou d'alternances vides quelconques. Il s'en suit que dans la plupart des analyses, les radicaux °al et °v de aller sont supplétifs, car il n'est guère plausible de représenter ces deux formes phonologiques à partir d'une racine commune et d'alternances (mais non impossible, si l'on ne s'impose aucune contrainte sur la forme des règles de sandhi).

Quant aux radicaux °dər/°dərm, °ba/°bat, °aʃet/aʃt, nwa/nwaj, etc., ce seront ou non des formes supplétives selon l'analyse que l'on proposera. Ce seraient des formes supplétives dans une analyse qui ne propose aucun mécanisme morphologique ou

et P2_b (R₁ pour les 1sg/2sg/3sg/3pl et R₂ pour les 1pl/2pl) comme dans les exemples (5) et (6) ci-dessous:

(5) P2_a:

<i>dormir</i>	dər	dər	dər	dərm-õ	dərm-e	dərm
<i>battre</i>	ba	ba	ba	bat-õ	bat-e	bat

(6) P2_b:

<i>acheter</i>	aʃɛt	aʃɛt	aʃɛt	aʃt-õ	aʃt-e	aʃɛt
<i>noyer</i>	nwa	nwa	nwa	nwaj-õ	nwaj-e	nwa

Les radicaux des verbes P2_a ne sont généralement pas phonologiquement indépendants. Le premier est souvent une copie du second, tronquée de sa consonne finale, comme il apparaît clairement des exemples représentatifs suivants: *battre* <°ba, °bat>, *dormir* <°dər, °dərm>, *lire* <°li, °liz>, *moudre* <°mu, °mul>, *naître* <°nɛ, °nɛs>, *partir* <°par, °part>, *rompre* <°rõ, °rõp>, *vaincre* <°vẽ, °vẽk>, *vivre* <°vi, °viv>, *vendre* <°vã, °vãd>.

Cette régularité a pu être intériorisée par les sujets parlants, à l'aide d'un processus morphophonologique de troncation qui relie les deux radicaux des verbes P2_a. L'histoire du français et de ses dialectes, cependant, ne laisse paraître aucune trace de création de nouveaux radicaux par troncation d'un radical existant après que les processus phonologiques responsables de la chute des consonnes en finale de mot aient cessé d'être actifs (cf. Morin 1986). Des changements ont effectivement mené à la création de nouveaux verbes P2_a, mais à partir de radicaux déjà existants. Un exemple possible (mais dont l'interprétation est ambiguë) est celui du

morphophonologique pour les relier. Le statut de ces radicaux n'est pas pertinent dans la présente section (§ 2.4), mais nous reviendrons sur ce point plus tard (§ 6).

[N.B. Ce que Van den Eynde et Blanche-Benveniste 1970 appellent 'morphèmes alternants' sont des 'allomorphes' d'un même morphème dans le modèle de Mel'čuk 1982.]

français central. Parmi les verbes P2_b à deux radicaux un sous-ensemble comprenant *voir*, *ennuyer*, etc., ont un R₁ qui peut s'interpréter comme une variante tronquée de R₂, cf. (7). Certains sujets adoptent effectivement la distribution P2_a pour ceux-ci, cf. (8) (sans qu'on puisse dire que le premier radical ait été créé à un moment dans l'histoire par troncation du second).

(7) fr. officiel

vwa	vwa	vwa	vwaj-õ	vwaj-e	vwa
ãnıı	ãnıı	ãnıı	ãnııj-õ	ãnııj-e	ãnıı

(8) fr. populaire

vwa	vwa	vwa	vwaj-õ	vwaj-e	vwaj
ãnıı	ãnıı	ãnıı	ãnııj-õ	ãnııj-e	ãnııj

Ce changement n'affecte que les verbes dont R1 est une copie tronquée de R2, et non les verbes du type *acheter* (qui subissent d'autres régularisations)¹³. Il est possible donc qu'il y ait une relation morphophonologique de troncation entre les deux radicaux des verbes P2_a dans le lexique intériorisé (mais cf. § 6.2).

La thèse de l'organisation paradigmatique minimale a pour effet de faire dépendre directement la distribution de P2_a du processus de troncation (cf. §2.1). Ce processus, cependant, ne convient pas pour tous les verbes P2_a, dont les verbes à radicaux supplétifs suivants¹⁴:

¹³ Certains locuteurs ont pu étendre le radical R₂ à tout le paradigme (c'est le cas dans notre propre parler du verbe *ressuyer*, et dans la norme officielle de la plupart des verbes en *-ayer* comme *payer*), mais ces faits ne sont pas pertinents ici.

¹⁴ Historiquement les paradigmes de *hair* et *chauvir* apparaissent comme des amalgames de deux paradigmes. Le premier verbe a gardé (plus ou moins) régulièrement les formes de son paradigme original aux formes du sg de l'Ind prés, mais s'est aligné par dérivation régressive sur le paradigme de *finir* ailleurs (cf. Lanly 1977). Pour le second c'est l'inverse, il a conservé son paradigme original partout, sauf aux formes du sg de l'Ind prés, pour lequel il a créé un nouveau radical, aussi par dérivation régressive (cf. la règle 40a, § 6).

(9)

<i>haïr</i>	ε	ε	ε	ais-ǔ	ais-e	ais
<i>chauvir</i>	ʃovi	ʃovi	ʃovi	ʃov-ǔ	ʃov-e	ʃov
<i>savoir</i>	sε	sε	sε	sav-ǔ	sav-e	sav

Cette thèse exige donc une division de P2_a en deux classes morphologiques complètement distinctes: P2_{a'} pour les verbes à troncation (que l'on doit toujours distinguer lexicalement des verbes P1) et P2_{a''} pour les autres. En d'autres termes, la stratégie de maximisation des sandhis n'a pas simplifié la grammaire. De plus elle exige deux mécanismes complètement distincts pour rendre compte de la même distribution des deux classes P2_{a'} et P2_{a''}. Or l'évolution historique montre l'existence d'une relation étroite entre ces deux classes; plus précisément les paradigmes de P2_{a''} ont été modelés sur ceux de P2_{a'}.

Un verbe comme *savoir* en ancien français se conjugait ainsi: *sai, ses, set, savons, savez, sevent*; s'il avait évolué sans influence d'autres modèles paradigmatiques, il suivrait actuellement celui du verbe *boire* à l'Ind prés. L'évolution historique de *savoir* — comme celle de *haïr* et *chauvir* — s'explique par un alignement sur un paradigme défini en termes morphologiques: un radical R₁ pour le sg et un radical R₂ pour le pl. Au moment où le premier des verbes

Mais quelle que soit leur histoire, la relation phonologique entre les radicaux R₁ et R₂ de ces trois verbes est synchroniquement aussi arbitraire que celle qui existe entre les radicaux °al et °v de *aller*. On trouvera bien quelques autres correspondances /ai/ ~ /ε/: *trahison/traitre*, ou /a/ ~ /ε/: *apparoir/(il) appert* (bien que l'infinitif soit seulement une forme de citation pour de nombreux locuteurs), *achat/achète*, ou /av/ ~ /ε/: *avoir/j'ai* [ε] (mais [e] pour certains)/j'aie, ou /i/ ~ Ø: *Marie/mariste* (pour °mari+ist), mais dans des contextes relativement différents.

Si néanmoins, certains lecteurs sentent qu'ils ne peuvent dire de *haïr*, *chauvir* et *savoir* que ce sont des verbes 'à radicaux supplétifs', ils voudront bien substituer à cette expression la suivante: 'fortement anomaux' partout dans cet article, car l'argumentation ne dépend aucunement de la terminologie utilisée.

P2_a” a été créé, les seuls verbes qui pouvaient servir de modèle étaient les verbes à troncation P2_a comme *dormir*. C’est-à-dire qu’à ce moment déjà, il existait une organisation paradigmatique des verbes P2_a indépendante du conditionnement phonologique.

2.5 Organisation paradigmatique: verbes défectifs

Les deux études de cas précédentes font appel à des arguments diachroniques. La suivante est strictement synchronique, et se fonde sur les propriétés distributionnelles des radicaux des verbes défectifs¹⁵, plus particulièrement des verbes *frir*, *braire* et *clore* à l’Ind prés. La distribution des radicaux de ces verbes exige une organisation paradigmatique indépendante des alternances phonologiques. Alors qu’un codage ingénieux permet toujours de postuler des règles de sandhi pour rendre compte de n’importe quelle distribution (si l’on ne s’impose aucune limite sur la forme des règles), cette technique est sans effet pour rendre compte des lacunes.

Un grand nombre des locuteurs que nous avons interrogés possèdent trois paradigmes distincts pour ces verbes, cf. (10) ci-dessous¹⁶:

¹⁵ Les grammaires traditionnelles regroupent sous cette expression, tout verbe ayant des lacunes dans sa conjugaison. Or, des lacunes peuvent être attribuables à la sémantique du verbe (e.g. un verbe qui exige un sujet non humain comme *s’ensuivre* ne peut avoir de première ou de seconde personne), à la syntaxe de la langue (e.g. les verbes impersonnels en général ou les modaux en anglais qui n’ont pas de forme en *-ing*), à leur usage dans des tournures phraséologiques (p. e., *ne plus pouvoir arquer*), ou à des contraintes phonologiques (comme nous en verrons en § 6). Nous entendons ici par verbes défectifs, des verbes dont les lacunes ne s’expliquent pas ainsi (cf. Plénat 1981: 153ff qui fait la même distinction).

¹⁶ Dans les exemples (10), le trait d’union « - » indique une lacune dans la conjugaison. On trouvera dans Grevisse (1980:807-815) des distributions semblables, sauf pour *braire*, pour lequel nos informateurs n’ont pas hésité à produire les formes *je brais*, *tu brais* (comme un âne). Il est clair que s’il peut être difficile d’utiliser *braire* aux 1sg et 2sg, c’est que la sémantique du verbe demande normalement un sujet non humain.

(10)

P2 _a : <i>frire</i>	fri	fri	fri	-	-	-
P2 _b : <i>braire</i>	brɛ	brɛ	brɛ	-	-	brɛ
P3 _a : <i>clore</i>	klo	klo	klo	-	-	kloz

Les lacunes dans leur distribution — 1pl et 2pl, et parfois 3pl, constituent une énigme pour les modèles qui adoptent les principes d'organisation paradigmatique minimale et de l'invariance des formes morphophonologiques. Si la langue tendait à organiser l'ensemble de la flexion autour d'un radical unique pour toutes les formes fléchies, il ne saurait y avoir de lacunes: ces verbes ont au moins un radical comme le montrent les formes du sg. de l'Ind prés, qui peut toujours servir à la formation des autres formes. Comment rendre compte de tels faits? Dell (1970:227-8) attribue la défektivité de *frire* à l'incapacité du sujet parlant à choisir un paradigme: « les quelques formes usitées *il frit, il frira, il est frit*, ne permettent pas à celui qui apprend la langue de décider s'il doit conjuguer comme *rire (rions)*, comme *écrire (écrivons)* ou *maudire (maudissons)*. » Mais justement ces thèses attribuent le même paradigme à ces trois verbes et ceci ne saurait être une explication. Plénat (1981:155-57) accepte néanmoins cette conclusion, en la nuancant: le sujet parlant n'est pas capable i) d'attribuer une consonne finale au radical de *frire* et ii) d'assigner à ce verbe une classe morphologique (thématique ou athématique dans son analyse). Ce dernier point

Ces informateurs conjuguent également souvent *choir* et *déchoir* sans 1pl et 2pl. Certains d'entre eux conjuguent *clore* comme *frire* sans 3pl.

Grevisse note à côté de ce qu'il considère l'usage normal, des formes littéraires attestées, p.e. *brayais* (qui appartenaient peut-être à l'usage de leur auteur) ou créées, p.e. *nous frions* (par Littré). Ces dernières semblent ne jamais avoir été utilisées. Notons aussi que l'ancien participe présent *friant* de *frire* a survécu comme adjectif avec l'orthographe *friand*. Cette forme n'est plus synchroniquement reliée au verbe *frire*, et n'appartient de toutes façons pas à la flexion du verbe. Nos informateurs ont tous refusé **en friant le poisson*, ou **en friant, le poisson se contracte*.

n'est pas pertinent pour l'Ind prés de ces trois verbes (les deux classes y ont la même conjugaison). Reste donc le premier concernant l'incapacité d'attribuer une consonne finale au radical. Le sujet parlant lorsqu'il dit (*il*) *frit* montre *ipso facto* qu'il a été capable de construire un radical pour ce verbe. Et ce radical a ou n'a pas de consonne finale. Dans les deux cas, *frire* ne saurait être défectif: sans consonne finale, il se conjuguerait comme *conclure*, avec une consonne finale, il se conjuguerait comme *lire*, *écrire*, etc., c'est-à-dire à toutes les personnes. On pourrait reformuler la proposition de Plénat en disant que le sujet parlant a construit un radical avec une consonne finale « indéterminée » et qu'il ne peut utiliser ce verbe que dans les contextes où la troncation s'applique, car ailleurs une telle consonne est indicible. Ceci impliquerait la stratégie de représentation lexicale suivante: tous les radicaux pour lesquels on n'a encore obtenu que les formes du sg de l'Ind prés sont automatiquement terminés par une consonne « indéterminée » et corrigés ou complétés ensuite aussitôt que des données positives montrent comment se termine le radical. En d'autres termes, le sujet parlant apprend d'abord une version « courte » du radical qu'il peut utiliser pour le sg, et attend d'avoir entendu d'autres versions pour compléter l'analyse — ce qui n'arrive jamais dans le cas des verbes défectifs. Ceci est étrangement semblable — la troncation en moins — à la solution de Martinet. Mais avant d'examiner ce que dit ce dernier, notons immédiatement que la thèse d'une consonne indéterminée ne peut expliquer la défectivité de *clore* pour les locuteurs qui disent (*il*) *clôt* /klo/ et (*ils*) *closent* /kloz/. Son radical /kloz/ est complètement déterminé; il lui manque néanmoins les formes de 1pl et 2pl.

Pour Martinet (1958, 1969:102) « l'incertitude sur ce qu'était [le] deuxième radical dans le cas de *frire* a dû contribuer à limiter l'emploi de ce verbe aux temps et aux personnes où l'on attend le thème court /fri-/ ». En d'autres termes, *frire* a été identifié comme

un verbe P2_a mais n'a pas reçu de deuxième radical: <°fri, ->. La même explication vaudra pour *braire*. C'est un verbe P2_b sans deuxième radical: <°brε, ->. Et de même *clore* appartiendrait au paradigme P3_c (celui du verbe *boire*) sans deuxième radical: <°klo, -, °kloz>. Reste à expliquer pourquoi *frire* a été analysé comme un verbe P2_a et non P1 comme *conclure*, pourquoi *clore* est P3_a et non comme *frire*, etc. Martinet suggère un certain réseau de redondances, impliquant la forme de l'infinitif et du participe passé, qui sont certainement importantes, mais pas complètement déterminantes.

Ceci nous ramène au principe de l'unicité des formes morphologiques sous-jacent à de nombreuses analyses morphologique (§ 2.2). Ce principe qui veut en particulier que la flexion verbale s'organise de préférence autour d'un radical unique pour chaque verbe a beaucoup de vraisemblance: ce n'est pas un absolu (donc permet des exceptions), et se vérifie pour un grand nombre de verbes, vraisemblablement dans toutes les langues (y compris — trivialement — celles où les verbes ne sont pas fléchis). Et pourtant, si les sujets parlants faisaient appel à un principe de cette nature, on ne s'attendrait pas à avoir de telles défektivités. En effet, comme les sujets parlants ont construit un radical spécifique pour les formes *frire*, *(je) fris*, etc., l'hypothèse nulle qu'ils devraient faire, c'est que c'est là le radical unique du verbe. Or il n'en est rien, puisqu'ils sont obligés d'attendre des formes nouvelles pour décider quel sera, p. e., le radical de 1pl de l'Ind prés, formes qu'ils n'entendent jamais (et pour cause) dans le cas des verbes défectifs.

L'explication est à chercher, nous pensons, dans une organisation paradigmatique définie à partir de relations d'implication entre radicaux plutôt que de classes morphologiques. Il n'y a pas de verbes défectifs pour la 3pl mais non pour la 1pl, ni pour la 3sg mais non pour la 3pl à l'Ind prés. Ceci peut s'interpréter comme la

conséquence d'une règle générale de distribution des radicaux qui étend automatiquement à la 3pl le radical de la 1pl et à la 3sg celui de la 3pl. Nous ne voulons pas dire que tout radical de 3sg est nécessairement identique à celui de la 3pl et celui-ci à celui de la 1pl, mais seulement qu'il existe une stratégie d'organisation généralisant automatiquement le radical de 1pl d'un verbe à la 3sg à moins d'un blocage, c'est-à-dire sauf lorsque ce dernier a déjà un radical spécifique pour la 3sg. Cette implication vaut pour le verbe *chanter*, mais non pour le verbe *savoir* dont la représentation lexicale contient et le radical de 3pl °sav et le radical de 3sg °se. Cette implication n'étant pas symétrique, il pourra exister des verbes défectifs comme *frire*, *braire* ou *clore*.

Plus généralement, on pourrait proposer les implications suivantes (pour l'Ind prés):

- (11) a. le radical de 1pl sert à la 2pl
- b. le radical de 1pl sert à la 3pl
- c. le radical de 3pl sert à la 3sg
- d. le radical de 3sg sert à la 2sg
- e. le radical de 2sg sert à la 1sg

Pour les verbes ayant un seul radical, il suffira de préciser le radical de la 1pl pour que celui-ci s'étende progressivement à toutes les personnes, p.e. pour *chanter*, ce serait <°ʃāt [1pl]>. Pour les verbes ayant plusieurs radicaux, chaque radical sera spécifié pour une ou plusieurs personnes et s'étendra aux autres dans la mesure où les règles d'implication ne sont pas bloquées. *Savoir* aurait la représentation <°se [3sg], °sav [1pl]>, le premier radical s'étend progressivement à toutes les personnes du sg, le deuxième à celles du pluriel, mais non à la 3sg à cause du blocage. Ce type de codage permet de représenter n'importe quelle distribution de radicaux pour les verbes anomaux (à la limite, chaque radical serait marqué pour

chacune des personnes, bloquant ainsi toutes les règles d'implication) et ne fait donc aucune prédiction; on s'attendrait cependant à ce que les paradigmes importants soient représentables simplement, avec le minimum d'information redondante.

On expliquera la défektivité des trois verbes (10) en disant que les données disponibles aux sujets parlants leur ont seulement permis de construire l'indication lexicale <°fri [3sg]> pour *frire*, <°brɛ [3pl]> pour *braire* et <°klo [3sg], °kloz [3pl]> pour *clore*. Les règles d'implication (11) permettent de construire les radicaux des 1sg et 2sg à partir de ces indications, mais non ceux des 1pl et 2pl. Les règles d'implication (11), telles qu'elles sont écrites prédisent qu'un verbe qui a un radical pour la 3sg ne peut être défectif pour les autres personnes du sg; et de la même manière, qu'un verbe qui a un radical pour la 1pl n'est jamais défectif (mais cf. § 7).

Deux remarques s'imposent. La première concerne le statut des règles d'implication: ce ne sont pas des stratégies d'acquisition de la langue, et encore moins des règles universelles. Elles appartiennent en propre à la grammaire de l'adulte et ne se sont probablement mises en place que progressivement pendant les premiers stades de l'acquisition. Une fois acquises, ces règles jouent certainement un rôle important dans le codage lexical des verbes nouvellement appris. La deuxième concerne la relation entre les radicaux d'un même verbe. Ce ne sont pas nécessairement des formes complètement supplétives. Au contraire, il peut exister des stratégies (morphophonologiques ou autres) pour les relier. Les réactions de nos informateurs lorsque nous leur demandions les formes fléchies de verbes défectifs étaient très révélatrices. Ainsi pour *frire*, ils pouvaient essayer à haute voix les formes (*nous*) /frijõ/ ou (*nous*) /frizõ/ (mais jamais (*nous*) */frivõ/ sur le modèle de *écrivons*), ou (*nous*) /klozõ/ (et jamais d'autres formes), pour les rejeter après. Cela veut dire qu'ils ont des stratégies actives qui leur permettent d'associer un radical °friz ou °frij de 1pl à °fri, mais ces stratégies

ne sont pas suffisantes pour établir l'appartenance de °friz/°frij [1pl] à la flexion de *frire*, ni de °kloz [1pl] à celle de *clore*. Quels que soient ces mécanismes, ils sont extérieurs à l'organisation paradigmatique du verbe.

Nous précisons dans les prochaines sections la forme des règles d'implication, mais avant, nous devons adopter quelques conventions pour les règles de composition (§ 3) et de sélection (§ 4).

3. Composition

3.1 Composition additive

Jusqu'à présent, nous avons admis pour la discussion un modèle de composition additive: la valeur de la combinaison d'une forme fléchie est simplement la somme des valeurs morphologiques de ses constituants. C'est le modèle (souvent implicite) le plus fréquent. Il s'avère cependant difficile à utiliser dans certains cas, dont la formation du Subj imparf en français (classique).

Le Subj imparf est dérivé régulièrement de la 3sg du Prét pour tous les verbes — qu'ils soient réguliers ((*il*) *chanta* > (*tu*) *chantasses*) ou irréguliers ((*il*) *fut* > (*tu*) *fusses*). La règle de formation pour une personne quelconque est simple: partir de la 3sg du Prét, ajouter °s sauf si l'on veut former la 3sg, puis la « terminaison » normale du subjonctif pour cette personne¹⁷ (nous nous limiterons, pour cette discussion, à la formation de la 2sg du Subj imparf). Les règles de composition correspondantes sont également simples: partir de la représentation morphologique de la 3sg du Prét, e.g. [+V ʳchanter ʳ ind prêt 3sg], ôter les marques de temps, de mode, et de personne, et les remplacer par celles du

¹⁷ Les 'terminaisons' normales sont ∅ pour les sg/3pl, et — dans l'analyse que nous proposerons plus tard — la combinaison de la terminaison thématique °j avec les marqueurs de personnes °õ et °e pour les 1pl/2pl.

marqueur °s [subj imparf] et du marqueur de personne¹⁸. Cette formulation, cependant, fait appel à des règles soustractives (ou substitutives)¹⁹. Une formulation ne faisant appel qu'à des règles additives est possible, mais plus complexe, et pourrait prendre deux formes.

Dans la première, les marqueurs du Prét et du Subj imparf sont deux marqueurs totalement indépendants, qui partagent mystérieusement la même syntaxe (y compris les mêmes sélections par les radicaux supplétifs de *fut*, *vécut*, *naquit*, etc., et les mêmes défektivités, p.e. *extraire* n'a ni Prét ni Subj Imparf) et la même représentation phonologique, modulo un *s* final — une solution clairement non satisfaisante.

La deuxième verrait dans les marqueurs du Prét des terminaisons thématiques communes au Prét et au Subj imparf, donc sans valeur morphologique de temps, suivie d'un marqueur Ø [ind prét] du Prét, ou d'un marqueur °s [subj imparf]: °fāt+a+Ø '(il) chanta' : °fāt+a+s '(tu) chantasses'. Elle a l'inconvénient de faire appel à des marqueurs Ø.

3.2 Composition dominante

Pour dériver le Subj imparf du Prét, nous adoptons un type particulier de composition soustractive faisant appel à une convention de dominance ne mentionnant pas explicitement les traits à soustraire, qui a pour effet d'assurer que, dans la flexion verbale du français, les valeurs morphologiques du suffixe ajouté

¹⁸ Ces règles ne sont présentées que pour la discussion de la composition dominante. L'analyse du Subj imparf que nous envisageons est assez différente de celle-ci.

¹⁹ Formellement, il s'agit d'une soustraction des traits ind et prét et d'une addition des traits subj et imparf. On peut y voir une substitution de traits. C'est ce que nous proposerons sous l'étiquette de 'composition dominée.'

l'emportent²⁰. Dans l'exemple précédent, la composition aurait pour effet d'ajouter les traits du suffixe °s [subj imparf] à la représentation morphologique du prêt °ʃãta [+V ʃchanterʹ ind prêt 3sg]. Ce suffixe contient deux indications morphologiques incompatibles avec les indications ind et prêt du thème qui sont alors supprimées: °ʃãta+s [+V ʃchanterʹ subj imparf 3sg]. Quant à la marque de personne, nous verrons dans la section suivante que les représentations morphologiques des radicaux et des affixes peuvent contenir des marques de personne, qui l'emportent alors sur celles du thème. Une des indications de °s pourrait être °s [subj imparf 2sg], avec pour résultat de la composition °ʃãta+s [+V ʃchanterʹ subj imparf 2sg].

La procédure de formation de constituants comme °ʃãta+s que nous finirons par adopter est moins directe. Elle se fait par l'intermédiaire d'une règle de conversion introduisant des cadres de sélection, dont nous ne discutons que plus tard (§ 4.4). Nous serons alors en mesure de donner une définition plus précise de la composition dominante (§ 4.5).

3.3 Affixe zéro et conversion.

Certaines opérations morphologiques sont responsables d'une forme de composition dominante sans addition d'affixe. Les radicaux du Subj prés de nombreux verbes français, p.e., sont formés directement à partir de la 3pl de l'Ind prés: *ils dorment* /dɔrm/ — (*qu'il*) *dorme* /dɔrm/, *ils prévalent* — (*qu'il*) *prévale*, etc. (On trouvera une formulation plus exacte de cette opération en § 4.4.) Seules les représentations morphologiques changent. Pour *dormir* la formation du Subj prés se fait simplement par substitution du trait subj au trait ind dans la forme de 3pl de l'Ind prés °dɔrm [+V

²⁰ Lieber (1980) propose une théorie générale de la composition dominante, compatible en partie seulement avec notre analyse.

「dormir」 ind prés 3pl]. On pourrait ramener cette opération à la composition dominante en postulant un morphème \emptyset [subj] affixé à la 3pl de l'Ind prés.

L'existence de contraintes d'adjacence (cf. Siegel 1977, Allen 1978, Dell et Selkirk 1978) sur la formation des constituants du verbe français — que nous ne pourrions pas développer ici — nous incite à ne postuler aucun affixe \emptyset (de mode, de temps, et de personne) dans la flexion verbale du français. Nous proposons à la place des règles de conversion, c'est-à-dire, des opérations qui ajoutent des traits dominants sans ajouter d'affixe. On précisera qu'il s'agit de conversion flexionnelle pour la distinguer des cas plus classiques de conversion dérivationnelle²¹. Dans la flexion verbale, ces opérations prendront la forme suivante:

(12) a. Conversion (forme générale):

$$[X_i \dots X_k] \Rightarrow [Y_1 \dots Y_n]$$

b. Formation du Subj prés:

$$[\text{ind prés 3pl}] \Rightarrow [\text{subj}]$$

La règle (12a) fait correspondre à tout radical ayant les traits morphologiques $X_i \dots X_k$ un nouveau radical ayant les mêmes représentations phonologique et morphologique, à l'exception de l'inclusion de traits dominants $Y_1 \dots Y_n$. Par exemple, la règle de formation du subjonctif s'applique au radical °dɔrm [+V 「dormir」 ind prés 3pl] pour former °dɔrm [+V 「dormir」 subj prés 3pl].

Les règles de conversion sont aussi sujettes aux contraintes de blocage. La règle de formation du Subj prés, par exemple, n'a pas d'effet sur les verbes ayant un radical spécifique pour la 3pl du Subj prés. L'article lexical de *pouvoir*, p.e., contient non seulement le radical °pœv 'peuvent' [+V 「pouvoir」 ind prés 3pl], mais aussi le

²¹ Cette formulation de la conversion me vaudra, bien sûr, l'anathème de mon collègue Igor Mel'čuk (1982: 102) qui veut une définition beaucoup plus restrictive que celle-ci.

radical °puis [+V ʁpouvoirʁ subj prés 3pl], qui bloque la conversion du premier par la règle (12b).

4. Sélection

4.1 Première note terminologique

Les termes « radical » et « thème » sont souvent interchangeables (cf. cependant Cseesy 1973 qui fait une distinction voisine de celle que nous adopterons). Nous utiliserons dorénavant le second comme une extension du premier (le seul que nous ayons utilisé jusqu'ici). Ainsi *dirions*, qui dans notre analyse a une structure de constituant [[[[di] + r] + j] + ð], comprend trois thèmes: le radical °di, le constituant intermédiaire °di+r, et finalement le constituant °[di+r]+j. Nous préciserons ces termes en § 4.5.

4.2 Sélection par le suffixe

Les analyses adoptant des mécanismes de sélection avec des classes de radicaux ou de thèmes (e.g. Lieber 1980 pour ce dernier cas), comme nous avons vu, présupposent une sélection du radical/thème par le suffixe. Ceci est particulièrement clair lorsque le suffixe est le marqueur de l'infinitif. Examinons maintenant des exemples moins évidents avec les marqueurs de personne, comme dans la distinction (13) entre l'Ind prés et le Prét du verbe *naître*²²:

(13)Ind prés

nε nε nε nεs-ð nεs-e nεs

Prét

naki naki naki naki-m naki-t naki-r

²² Nous admettons sans discussion que les marqueurs de 1pl °ð et °m, de 2pl °e et °t, et de 3pl Ø et °r ont des représentations morphophonologiques distinctes (comme nous les avons représentés ici) et qu'ils ne sont pas dérivés d'une forme commune comme dans l'analyse de Schane (1968). Notons que cette dernière ne peut de toute façon expliquer la variation entre les deux formes de 2pl de l'Ind prés *dites* et *disez* du verbe *dire*, si elles sont formées du même radical et des mêmes terminaisons, à moins de faire appel à d'autres mécanismes.

On peut dire que la classe $\{\overset{\circ}{\sim}_{1\text{pl}}, \overset{\circ}{e}_{2\text{pl}}, \emptyset_{3\text{pl}}\}$ sélectionne les thèmes de l'Ind prés, de l'Ind imparf, etc., par opposition à la classe $\{\overset{\circ}{m}_{1\text{pl}}, \overset{\circ}{t}_{2\text{pl}}, \overset{\circ}{r}_{3\text{pl}}\}$ qui sélectionne ceux du Prét²³. La sélection se double d'une distinction morphologique de temps, contrairement à celle des marqueurs de l'Inf, par exemple. Ce double conditionnement n'est pas une propriété nécessaire des marqueurs de personne. Dans certaines langues, ceux-ci définissent des classes tout aussi arbitraires que les infinitifs en français, cf. Williams (1979, 1981) et Lieber (1980) pour le latin. En ancien français, aussi. Les terminaisons personnelles $\{\emptyset_{1\text{sg}}, \overset{\circ}{s}_{2\text{sg}}, \overset{\circ}{t}_{3\text{sg}}, \overset{\circ}{m}e_{1\text{pl}}, \overset{\circ}{t}e_{2\text{pl}}, \overset{\circ}{e}nt_{3\text{pl}}\}$ se retrouvent non seulement après les thèmes de l'Ind prés de verbes comme *dire, faire et plaire*, mais aussi après le thème du Fut °ier du verbe *être*, et non après les thèmes de l'Ind prés de *lire* par exemple²⁴.

(14) *dire* (présent)

di di-s di-t di-mes di-tes di-ent

être (futur)

ier *ier-s ier-t ier-mes *ier-tes ier-ent

lire (présent)

li li(-)s li-t lis-ons lis-ez lis-ent

²³ Les indices utilisés ici ont pour seul but de distinguer les affixes homophones; plutôt que des indices arbitraires 1, 2, 3, ..., nous avons choisi une des caractéristiques de l'affixe pour des raisons purement mnémotechniques.

²⁴ Le radical °ier sert aussi à former les thèmes primaires de sg/3pl de l'Ind Imparf, en alternance avec les thèmes secondaires de 1pl/2pl °er+i (cf. § 4.5 pour cette terminologie). Ce cas n'est cependant pas pertinent ici, car ces thèmes sont suivis des marqueurs de personnes qu'on retrouve ailleurs à l'imparfait à l'époque où ces formes existaient: *ier-e, ier-es, ier-et/iert, eri-iens, eri-iez, ier-ent*, exactement comme dans la conjugaison (reconstruite) de l'Ind imparf de *amer*: *amei-e, amei-es, amei-et/amei-t, ami-iens, ami-iez, amei-ent* (cf. Fouché 1967).

En français moderne, les terminaisons $\{\circ\varepsilon_{1sg}, \circ a_{2sg}, \circ a_{3sg}, \circ\tilde{o}_{1pl}, \circ e_{2pl}, \circ\tilde{o}_{3pl}\}$ sélectionnent non seulement les thèmes du futur, mais aussi les thèmes du présent des verbes *aller* et *avoir*. Mais il faut greffer à ces derniers le problème de la distribution des thèmes supplétifs: $\circ v$ au sg/3pl et $\circ al$ au 1pl/2pl pour *aller*, ainsi que \emptyset et $\circ av$ dans les mêmes conditions pour *avoir*.

La sélection par l’affixe devient vite complexe aussitôt que l’on y intègre ce type de distribution. C’est la classe des terminaisons $\{\circ\varepsilon_{1sg}, \circ a_{2sg}, \circ a_{3sg}, \circ\tilde{o}_{1pl}, \circ e_{2pl}, \circ\tilde{o}_{3pl}\}$ au complet qui sélectionne les thèmes du futur. Pour les thèmes du présent d’*aller* et *avoir*, cependant, c’est la sous-classe $\{\circ\varepsilon_{1sg}, \circ a_{2sg}, \circ a_{3sg}, \circ\tilde{o}_{3pl}\}$ qui sélectionne les thèmes $\circ v$ et \emptyset , et la sous-classe $\{\circ\tilde{o}_{1pl}, \circ e_{2pl}\}$ les thèmes $\circ al$ et $\circ av$, comme il apparaît ci-dessous:

(15)	<i>aller</i>	$v-\varepsilon$	$v-a$	$v-a$	$al-\tilde{o}$	$al-e$	$v-\tilde{o}$
	<i>avoir</i>	$\emptyset-\varepsilon$	$\emptyset-a$	$\emptyset-a$	$av-\tilde{o}$	$av-e$	$\emptyset-\tilde{o}$

Plus la supplétion des thèmes sera importante, plus il faudra distinguer de sous-classes distinctes pour les sélectionner. Un bon exemple est celui de l’Ind prés du verbe *être*, pour lequel nous proposons l’analyse supplétive (16) (pour la discussion: toute autre analyse conduirait aux mêmes complexités):

(16)	<i>être</i>	$s\grave{u}i$	ε	ε	$s\grave{o}-m$	$\varepsilon-t$	$s-\tilde{o}$
------	-------------	---------------	---------------	---------------	----------------	-----------------	---------------

Le marqueur \emptyset_{1sg} sélectionne le thème $\circ s\grave{u}i$, la sous-classe $\{\emptyset_{2sg}, \emptyset_{3sg}, \circ t_{2pl}\}$ le thème $\circ\varepsilon$, le marqueur $\circ m_{1pl}$ le thème $\circ s\grave{o}$, et enfin $\circ\tilde{o}_{3pl}$ le thème $\circ s$. À la limite, chaque terminaison d’une conjugaison d’un verbe pourrait sélectionner un thème différent.

Puisqu’en français, chaque personne peut avoir deux, et quelquefois trois, marqueurs distincts (1sg: $\{\emptyset, \varepsilon\}$, 2sg: $\{\emptyset, a\}$, 3sg: $\{\emptyset, a\}$, 1pl: $\{\tilde{o}, m\}$, 2pl: $\{e, t\}$, 3pl: $\{\emptyset, r, \tilde{o}\}$), on pourrait avoir près de 3 000 classes et sous-classes de personnes définissant des sélections

différentes pour l'Ind Prés²⁵. De ce nombre, seules dix-sept sont effectivement utilisées, et sept seulement, en dehors des verbes *aller*, *dire*, *être* et *faire*. Il existe donc une « solidarité paradigmatic » entre les terminaisons qui se manifeste par l'existence de certaines combinaisons favorites. Les solutions traditionnelles se bornent à préciser la liste des combinaisons attestées dans les cas productifs. Van den Eynde et Blanche-Benveniste, par exemple, prévoient quatre classes et sous-classes (si nous ignorons le problème des liaisons), une classe complète { ϵ , a, a, $\tilde{\sigma}$, e, $\tilde{\sigma}$ }, et trois sous-classes: { \emptyset , \emptyset , \emptyset } pour le singulier, { $\tilde{\sigma}$, e, \emptyset } et {m, t, r} pour le pluriel.

Formellement, cependant, il n'y a aucune différence de statut entre les classes fréquentes et les classes plus rares: la sous-classe { $\tilde{\sigma}_{3pl}$ } qui sélectionne le thème de présent °s du verbe *être*, la sous-classe { $\tilde{\sigma}_{1pl}$, e_{2pl}} qui sélectionne le thème de présent °al du verbe *aller*, le thème °dorm de *dormir*, etc., et la classe { \emptyset , \emptyset , \emptyset , $\tilde{\sigma}$, e, \emptyset } qui sélectionne le thème de présent de *chanter*, se distinguent seulement par leur fréquence d'utilisation.

4.3 Sélection par le thème

La sélection par le thème semble beaucoup plus prometteuse, car elle lie intimement la sélection et les relations d'implication mises en évidence dans les supplétions. Nous admettrons que la forme caractéristique du paradigme verbal est celui du verbe maximalement supplétif (qui a un thème spécifique pour chaque affixe). Un verbe caractéristique a donc six thèmes du présent, R_1 , ..., R_6 , sélectionnant chacun une marque de personne spécifique: R_1 sélectionne un marqueur de 1sg spécifique x_{1sg} , soit formellement R_1

²⁵ Exactement $2^5 \times 3 \times 31$; 2 choix pour chacune des 5 premières personnes, 3 choix pour la 3pl, et ceci pour chacune des 31 partitions de l'ensemble des 6 personnes (puisque'il a 2^{n-1} partitions non vides d'un ensemble de n éléments).

[[— x_{1sg}]], et ainsi de suite pour les autres radicaux, R₂ [[— y_{2sg}]], ..., R₆ [[— w_{3pl}]].

Pour la plupart des verbes, cependant, ces thèmes sont prévisibles à partir d'informations lexicales relativement réduites. Les thèmes de l'Ind prés pour le verbe *chanter* sont les suivants:

- °fāt [+V 「chanter」 ind prés 1sg]
- °fāt [+V 「chanter」 ind prés 2sg]
- °fāt [+V 「chanter」 ind prés 3sg]
- °fāt [+V 「chanter」 ind prés [— ã_{1pl}]]
- °fāt [+V 「chanter」 ind prés [— e_{2pl}]]
- °fāt [+V 「chanter」 ind prés 3pl]

Ils sont tous dérivables du thème de la 1pl par des règles d'implication telles que (11), que nous pouvons facilement formaliser sous la forme de conversions du type [— ã_{1pl}] ⇒ [— e_{2pl}], [— ã_{1pl}] ⇒ [3pl], etc.

Lorsqu'on étend ces règles à l'ensemble des temps, il apparaît préférable de dériver le thème de 3pl non pas du thème de 1pl, mais de dériver chacun de ces deux thèmes d'une forme plus générale sans indication de personne ou de sélection, que nous appellerons radical de base. Par exemple, celui de *chanter* est °fāt [+V 「chanter」]. On admettra aussi des règles d'expansion (cf. § 4.5) plutôt que des conversions pour ces radicaux, ce que nous indiquerons ici par [+V] à la gauche de la flèche ⇒.

Avec ces conventions et le principe de la sélection par le thème, les règles (11) peuvent se représenter formellement comme suit:

- (18) Formation de l'Ind prés:
- a. [+V] ⇒ [ind prés [— ã_{1pl}]]
 - b. [+V] ⇒ [ind prés 3pl]

(19) Conversion des thèmes liés (1^{re} série):

$$[-\tilde{\delta}_{1pl}] \Rightarrow [-e_{2pl}]$$

(20) Conversion des thèmes libres:

- a. 3pl \Rightarrow 3sg
- b. 3sg \Rightarrow 2sg
- c. 2sg \Rightarrow 1sg

La règle (19) exprime formellement l'existence d'une solidarité paradigmatique entre les marqueurs de personne ${}^{\circ}\tilde{\delta}_{1pl}$, ${}^{\circ}e_{2pl}$ et les règles (20) entre les thèmes libres. Contrairement aux analyses qui permettent une combinaison complètement libre de classes et de sous-classes de terminaisons, les relations d'implication sont beaucoup plus contraignantes. Si le français ne connaissait qu'un marqueur pour chaque personne, il y aurait 31 sous-classes possibles, mais une seule relation d'implication.

Cette reformulation de (11) a d'autres conséquences. Les implications (11) représentent des généralisations valables pour l'Ind prés. Les conversions (19) et (20) sont beaucoup plus générales et devraient valoir pour tous les temps *qui font appel aux mêmes marques de personne*. C'est-à-dire que (19) devrait valoir pour tous les temps sauf le Prét, et (20) pour tous les temps sauf le Prét et le Fut. Effectivement.

Les thèmes de tous les temps, à l'exception de ceux du Prét, du Fut et du Subj imparf, ont la même distribution que les thèmes du présent des verbes du paradigme P2_b, p.e. *acheter*. On distinguera pour chaque temps deux thèmes, un thème libre pour les sg/3pl, et un thème lié pour les 1pl/2pl, p.e. ${}^{\circ}\tilde{\text{f}}\tilde{\text{a}}\tilde{\text{t}}\tilde{\text{e}}$ et ${}^{\circ}\tilde{\text{f}}\tilde{\text{a}}\tilde{\text{t}}\tilde{\text{j}}$ pour l'Ind imparf de *chanter*, ${}^{\circ}\tilde{\text{f}}\tilde{\text{a}}\tilde{\text{t}}\tilde{\text{r}}\tilde{\text{e}}$ et ${}^{\circ}\tilde{\text{f}}\tilde{\text{a}}\tilde{\text{t}}\tilde{\text{r}}\tilde{\text{j}}$ pour le Cond et ${}^{\circ}\tilde{\text{f}}\tilde{\text{a}}\tilde{\text{t}}$ et ${}^{\circ}\tilde{\text{f}}\tilde{\text{a}}\tilde{\text{t}}\tilde{\text{j}}$ pour le Subj prés, ainsi qu'il apparaîtrait en (21):

(21) Ind imparf

šāte šāte šāte šātj-ō šātj-e šāte

Cond

šātre šātre šātre šātərj-ō šātərj-e šātre

Subj prés

šāt šāt šāt šātj-ō šātj-e šāt

Nous verrons comment la grammaire permet de construire les thèmes de 3pl et de 1pl dans les cas réguliers. Les règles (19) et (20) engendreront alors toutes les autres formes de l'Ind imparf, du Cond et du Subj prés.

La prédiction vaut moins pour le Subj imparf des verbes en *-er*. Les marques de personne sont identiques à celles des temps précédents et pourtant ce temps est construit sur trois thèmes, p.e. °šāta [+V «chanter» subj imparf 3sg], °šātas [+V «chanter» subj imparf 3pl], et °šātasj [+V «chanter» subj imparf [— š_{1pl}]], qui ne s'organisent pas complètement sur ce modèle. Il faudra admettre une conversion spécifique pour ce temps qui pourrait prendre la forme suivante:

(22) [3pl subj imparf] ⇒ [2sg]

La conversion (22) doit avoir préséance sur la règle (20b) qui forme aussi un thème de 2sg, mais à partir de la 3sg. Une forme de blocage est certainement à l'œuvre ici, car (22) est beaucoup plus spécifique que (20b), mais dont il faudrait préciser la forme (cf. Kiparsky 1973, 1982). Ce temps, cependant, est maintenant désuet et intéresse plutôt l'historien. Il n'est pas rare d'ailleurs d'entendre *chantasse* pour la 3sg dans son usage humoristique, en conformité avec les règles générales.

La même logique prédit que les relations d'implication entre les thèmes sélectionnant d'autres marqueurs de personne peuvent

prendre des formes différentes de (19) et (20), en particulier au Fut et au Prét²⁶.

Il est difficile de choisir parmi les nombreuses relations possibles pour le Fut, car les thèmes du futur ne manifestent aucune supplétion. Il n'existe qu'une contrainte, à savoir que le thème sélectionnant ${}^{\circ}\tilde{\alpha}_{1pl}$ ne serve pas de base pour la formation des thèmes du sg ou de la 3pl, car une telle implication n'est pas généralement valable dans la langue. On pourra donc proposer:

(23) Conversion des sélections de personne (2^e série):

- a. $[-\tilde{\alpha}_{3pl}] \Rightarrow [-\tilde{\alpha}_{1pl}]$
- b. $[-\tilde{\alpha}_{3pl}] \Rightarrow [-a_{3sg}]$
- c. $[-a_{3sg}] \Rightarrow [-a_{2sg}]$
- d. $[-a_{3sg}] \Rightarrow [-\varepsilon_{1sg}]$

La règle (23a) permet de faire le pont entre les terminaisons de la 2^e série et les terminaisons ${}^{\circ}\tilde{\alpha}_{1pl}$ et ${}^{\circ}e_{2pl}$ de la première. En effet, il est vraisemblable que la solidarité entre ces deux personnes est de même nature au Fut et aux autres temps. D'ailleurs, dans l'histoire de la langue, *-ez* s'est généralisé au Fut par analogie sur les formes que prenait le marqueur de 2pl dans les autres paradigmes.

Les règles (23) valent aussi pour d'autres thèmes sélectionnant les marqueurs de personne de la 2^e série, même si ce ne sont pas des thèmes de Fut, p.e. pour les thèmes \emptyset et ${}^{\circ}v$ de *avoir* et *aller*. Si la conjugaison du verbe *avoir* met en œuvre un radical de base ${}^{\circ}av$ [+V 'avoir'] et un thème de présent \emptyset [+V ind prés $[-\tilde{\alpha}_{3pl}]$], les règles (18), (19) et (23) s'appliquent pour former tous les thèmes de l'Ind

²⁶ Un modèle synthétique comme celui de Zwicky (1985b) ferait probablement appel à des règles de 'referral' pour rendre compte des conversions des thèmes. Celles-ci présupposent, contrairement à notre hypothèse, que les relations d'implication sont fonctions des traits morphologiques, et devraient être les mêmes à tous les modes et temps, indépendamment de la forme phonologique des affixes qui portent ces traits.

prés: la formation d'un thème °av de 3pl par (18b) est bloquée par la présence du thème Ø de 3pl, la conversion du thème Ø de 3pl en thème de 1pl par (23a) est bloquée par la formation préalable du thème °av de 1pl à partir du radical de base (si on admet que la règle d'expansion ici a priorité).

Finalement, les implications entre les thèmes du Prét sont aussi différentes, là où ils ont des marqueurs de personne spécifiques. Les thèmes du sg sont des thèmes libres qui obéissent aux implications (20), dans la mesure où ces trois thèmes sont identiques, sauf pour les verbes en *-er*. Pour ces derniers, la grammaire devra spécifier le thème de 1sg, p.e. °fãte [+V 「chanter」 ind prét 1sg], qui bloquera la règle (20c). Le thème de 3sg est systématiquement prévisible soit du thème de 1pl ou de 2pl. Nous adoptons, arbitrairement, la conversion (24a) qui permet de faire le pont entre les thèmes liés et les thèmes libres.

Les implications entre les thèmes liés du pl restent assez arbitraires, compte tenu du petit nombre de thèmes indépendants qui sélectionnent ces marqueurs spécifiques. Les verbes en *-er* sont les seuls à avoir plus d'un thème lié, montrant que le thème de 3pl n'est pas généralement identique aux autres thèmes de pl. Ceci ne permet cependant pas de trancher dans quel sens vont les implications entre ces deux groupes de thèmes. Nous adoptons provisoirement les implications suivantes²⁷:

²⁷ On peut justifier (24b), à partir des marqueurs °t_{2pl} des verbes *dire*, *être* et *faire* à l'Ind prés. Une implication inverse prédirait un marqueur °m pour la 1pl des verbes *dire* et *faire* qui n'ont pas de thème spécifique pour cette personne.

L'implication (24a) permettrait d'expliquer les lacunes du Prét chez les locuteurs qui n'utilisent ce temps qu'aux 3sg/3pl. Si l'implication était inversée, il ne devrait pas y avoir de telles lacunes, puisqu'on pourrait alors former un thème de 1pl sur celui de 3pl.

Ces lacunes, cependant, ne sont peut-être pas des défektivités morphologiques. Pour d'autres locuteurs, seules les premières et troisièmes personnes sont actives; et ceci s'explique sémantiquement: le Prét est un temps du récit qui exclut normalement les

(24) Conversion des sélections de personne (3^e série):

- a. $[-m_{1pl}] \Rightarrow [-r_{3pl}]$
- b. $[-m_{1pl}] \Rightarrow [-t_{2pl}]$
- c. $[-m_{1pl}] \Rightarrow 3sg$

4.4 Règles de conversion pour la sélection des marqueurs de temps

Les règles de conversion des personnes ci-dessus impliquent l'existence préalable d'un ou plusieurs thèmes pour chaque temps, dont sont dérivés les autres. Dans quelques rares cas, ces thèmes ne sont absolument pas prévisibles et devront être spécifiés dans le lexique; p.e. les thèmes du Subj prés de *avoir*, *être*, *faire*, *pouvoir* et *savoir* et peut-être le thème de Prét du verbe *être*. Dans quelques autres cas, ces thèmes sont formés d'un radical non prévisible, suivi d'un marqueur de temps régulier, p.e. l'Ind imparf de *être*, le Fut de *avoir*, *aller*, *être*, *savoir*. En général, cependant, ils sont formés à partir d'un thème plus simple ou du radical de base, suivi le cas échéant d'un marqueur de temps. Dans cette étude, nous nous bornerons à examiner la formation des thèmes de l'Ind imparf et du Subj prés.

En règle générale, on forme le thème de l'Ind imparf à partir du radical de base en suffixant l'un des deux marqueurs ${}^{\circ}\varepsilon_{\text{imparf}}$ et ${}^{\circ}j_{\text{imparf}}$ (nous ignorerons ici la variation /j/ ~ /ij/ comme dans *montions* /mõt-j-õ/ et *montrions* /mõttr-ij-õ/). Les représentations lexicales de ces deux marqueurs ${}^{\circ}\varepsilon_{\text{imparf}}$ et ${}^{\circ}j_{\text{imparf}}$ contiennent les informations spécifiques qu'ils apportent aux bases de thème, c'est-à-dire le temps et les sélections: ${}^{\circ}\varepsilon$ [ind imparf 3pl] et ${}^{\circ}j$ [ind imparf [-õ_{1pl}]]. Il y correspondra alors deux bases sélectionnant ces deux marqueurs, p.e. pour *chanter*: ${}^{\circ}\text{řãt}$ [+V 'chanter' [- $\varepsilon_{\text{imparf}}$]] et ${}^{\circ}\text{řãt}$

deuxièmes personnes. L'absence de 1pl/1sg, par contre est plus difficile à expliquer ainsi.

[+V 「chanter」 [— j_{imparf}]. Nous choisissons de dériver le premier du radical de base et le deuxième par conversion afin de rendre compte simplement du verbe être qui contient un thème spécifique °et [+V 「être」 [— ε_{imparf}]]:

(25) Formation du thème du °ε de l'Ind imparf:

[+V] ⇒ [— ε_{imparf}]

(26) Conversion des marqueurs de l'Ind imparf:

[— ε_{imparf}] ⇒ [— j_{imparf}]

L'application de (25) au radical de *chanter* donne le thème °ſāt [+V 「chanter」 [— ε_{imparf}]]. Ce dernier sélectionne °ε [ind imparf 3pl] avec lequel il se combine pour donner le nouveau thème libre °ſâte [+V 「chanter」 ind imparf 3pl]. On en dérivera les autres thèmes libres du sg par les règles (20).

La règle (26) est bloquée, p.e., pour *appeler* qui — à côté du radical primaire °apl [+V 「appeler」] — possède aussi le thème spécifique °apəl [+V 「appeler」 [— j_{imparf}]] sélectionnant °j_{imparf}.

La formation du Subj prés met en œuvre des mécanismes différents. Les thèmes de ce temps sont en général formés, non pas à partir du radical primaire, mais des thèmes de l'Ind prés. De plus, le °j qui n'est souvent que la seule marque explicite du Subj prés, p.e. (*que*) (*vous*) *chant*[j]*ez* vs. (*vous*) *chantez*, sera analysé ici non comme un marqueur de mode, mais comme une terminaison thématique.

En effet, °j apparaît comme un marqueur du Subj prés pour les 1pl et 2pl, alors qu'il n'y a pas de marque explicite pour les autres personnes. L'examen des verbes *avoir*, *être*, *faire*, *pouvoir* et *savoir* laisse poindre une autre analyse. Chacun de ces verbes a un radical spécifique pour le Subj prés °ε, °swa, °fas, °pʷis et °saʃ qui suffit seul à indiquer le temps et le mode. L'affixe °j y est morphologiquement redondant, cf. (*vous*) *puissiez* /pʷis-j-e/ où °pʷis et °e sont les seuls à contribuer à la valeur morphologique. La

même analyse vaut en fait pour le verbe archétypique *chantiez*, où °ŷāt suffit à exprimer le mode et le temps au sg et à la 3pl. Ici aussi °j est déterminé par le thème (même si objectivement, il en est la seule marque sensible). C'est la solution que nous adopterons ici.

Cette solution permet deux analyses: i) °j est un ajout aux marqueurs de personne °ō et °e, c'est-à-dire que °j+ō et °j+e constitueraient de nouveaux marqueurs de 1pl et de 2pl sélectionnés par les thèmes du Subj, ii) °j est un suffixe du thème précédent avec lequel il forme un nouveau thème qui sélectionne ð_{1pl} et e_{2pl}. Nous n'avons pas beaucoup de raisons de favoriser l'une ou l'autre analyse. Nous choisissons la deuxième, parce qu'elle donne la même syntaxe à ce °j_{th} qu'au °j_{imparf} et qu'à notre connaissance ces deux affixes ont par ailleurs le même comportement. Sa représentation sera donc °j [[— ð_{1pl}]].

Les thèmes de 3pl et de 1pl du Subj prés sont typiquement dérivés des deux thèmes correspondants de l'Ind prés. Ceci n'est apparent, bien sûr, que pour les verbes qui ont plusieurs thèmes du présent, comme dans les exemples suivants:

(27)	verbes P2 _a :	<i>dormir</i>		
	ind.:	dort	dormons	dorment
	subj.:	dorme	dormions	dorment
	verbes P2 _b :	<i>acheter</i>		
	ind.:	achète	achetons	achètent
	subj.:	achète	achetions	achètent
		<i>mourir</i>		
	ind.:	meurt	mourons	meurent
	subj.:	meure	mourions	meurent
	verbes P3 _a :	<i>boire</i>		
	ind.:	boit	buvons	boivent
	subj.:	boive	buvions	boivent

Les verbes défectifs comme *frire* qui n'ont à l'Ind prés ni thème de 1pl, ni thème de 3pl sont aussi défectifs au Subj prés. Par contre,

ceux de nos informateurs qui ont un thème de 3pl à l'Ind prés pour les verbes défectifs *braire* et *clore*, peuvent en général l'étendre au subjonctif pour former les thèmes libres du sg et de 3pl, mais non pour les thèmes liés de 1pl et 2pl, d'où pour eux une différence très importante de grammaticalité entre *(qu'il) close* et **(que) (nous) closions*.

Les règles de conversion pour le Subj prés seront donc:

(28) Formation du subjonctif:

- a. [ind prés 3_{pl}] ⇒ [subj]
- b. [ind prés [— ã_{1pl}]] ⇒ [subj [— j_{th}]]

La règle (28a) est transparente. La règle (28b) affecte, p.e., le thème °byv [+V 「boire」 ind prés [— ã_{1pl}]] pour former le thème °byv [+V 「boire」 subj prés [— j_{th}]]. Celui-ci sélectionne °j_{th}, d'où, après affixation, le thème °byvj [+V 「boire」 subj prés [— ã_{1pl}]], puis °byvjõ, en appliquant les règles normales de composition.

On rendra compte des thèmes libres du Subj prés des verbes comme *aller*, *falloir*, *valoir*, *vouloir*, en postulant un thème spécifique de 3pl (3sg pour le verbe impersonnel *falloir*), p.e. pour *vouloir*: °vœj [+V 「vouloir」 subj prés 3pl]. Ce thème bloque la formation d'un thème de 3pl du Subj prés à partir du thème de 3pl de l'Ind prés par (25a), d'où *(qu'ils) veulent* et non **(qu'ils) veillent*; par contre on formera régulièrement le thème de 1pl par (25b), d'où *(que) (nous) voulions*.

Ce blocage est imparfait. Les locuteurs s'autorisent une variation entre la forme lexicale et la forme qui aurait dû être bloquée (cela peut se produire même dans deux phrases consécutives). Donc, non seulement *(qu'ils) veillent*, mais aussi *(qu'ils) veulent*. Cette variation, fréquente pour chacun de ces verbes, remet en cause notre analyse de la formation du thème de 3pl du Subj prés, puisque pour *aller*, *falloir*, les formes régularisées

ne sont pas formées à partir du thème de 3pl de l'Ind prés²⁸. De la même manière, on entend souvent les alternances *(qu'ils) puissent/(qu'ils) peuvent* ou *(qu'ils) sachent/(qu'ils) savent*, qui ne sont pas formées sur un tel thème. Réciproquement, on n'utilise pas, à notre connaissance, les formes de 3pl *font, ont, sont* et *vont* pour former des formes « régularisées » du subjonctif. Ceci suggère donc une autre stratégie de formation du thème de 3pl du Subj prés, au moins pour les verbes qui n'ont pas de thème libre de 3pl à l'Ind prés, et qui semble confirmée pour le cas des verbes impersonnels comme *pleuvoir*:

- (29) Formation du subjonctif (verbes sans thème libre de 3pl)²⁹:

$$[+V] \Rightarrow [\text{subj prés 3pl}]$$

Finalement, pour les verbes *avoir, être, faire, pouvoir* et *savoir*, on proposera un thème spécifique pour le Subj prés, p.e. °ε [+V «avoir» subj prés]. Ces thèmes font l'objet des règles d'expansion suivantes:

- (30) Formation du subjonctif (par règle d'expansion):

- a. [+V subj] ⇒ [3pl]
 b. [+V subj] ⇒ [[— j_{th}]]

La formulation des règles (30) limite leur application à ces thèmes lexicaux, et vaut probablement aussi pour le Subj imparf.

²⁸ Même si l'on peut entendre des formes de l'Ind prés *ils allent*, celles-ci sont souvent inconnues dans le parler des nombreux locuteurs qui disent régulièrement *(que) (j')alle*, etc.

²⁹ Cette formulation présuppose un ordre d'application des règles dont nous discutons plus bas.

4.5 Deuxième note terminologique

Nous pouvons maintenant définir de manière plus précise les termes suivants, comme ils sont utilisés ici pour les verbes français:

- thème:

- i) radical spécifié dans le lexique dont la représentation morphologique contient une spécification de temps, de mode ou de personne ou un cadre sélectionnant un marqueur ayant une de ces spécifications, ou

- ii) combinaison formée d'un radical et d'un affixe, ayant les mêmes propriétés. On exclura cependant les combinaisons qui contiennent un marqueur explicite de personne.

- radical de base:

- radical (spécifié dans le lexique) qui n'est pas un thème.

- thème primaire:

- thème sans affixe de temps, de mode ou de personne.

- thème secondaire:

- thème non primaire.

- composition dominante:

- Composition dans laquelle les traits morphologiques d'un affixe, ou d'un changement dans une conversion, provoquent la soustraction des traits du thème avec lesquels ils sont incompatibles. En particulier, un cadre de sélection $[-Z]$ est incompatible avec i) tout autre cadre de sélection (puisque les constituants sont binaires), ii) toutes les valeurs morphologiques incompatibles avec celle de Z . Réciproquement une valeur morphologique est incompatible avec un cadre de sélection $[-Z]$ si elle est incompatible avec une des valeurs morphologiques de Z .

- expansion:

- Une expansion $x \Rightarrow y$ ajoute à tout ensemble X contenant les traits x , les traits y , si et seulement s'ils sont compatibles avec l'ensemble X . (Toutes les règles d'expansion ont été arbitrairement marquées +V ci-dessus.)

4.6 Formation des thèmes secondaires et organisation paradigmatique

Il est important de distinguer deux aspects du modèle que nous développons ici: i) la formation des thèmes secondaires et ii) l'organisation paradigmatique, c'est-à-dire la mise en relation des différents thèmes d'un même verbe.

Les mécanismes de formation des thèmes secondaires découlent directement de notre adoption de la sélection par le thème. Le verbe *chanter* par exemple possède un thème primaire °fāt [+V 「chanter」 [— j_{imparf}]]. Celui-ci sélectionne °j [ind imparf [— ã_{1pl}]], c'est-à-dire qu'il doit être suivi de cet affixe pour former un thème secondaire dont la représentation morphophonologique est la concaténation des deux (°fātj) et dont la représentation morphologique est obtenue par composition dominante ([+V 「chanter」 ind imparf [— ã_{1pl}]]). Le thème secondaire ainsi produit sélectionne °õ [1pl], donc permet d'engendrer °fātjõ avec la représentation morphologique [+V 「chanter」 ind imparf 1pl].

Ces mécanismes auraient peu d'intérêt s'il n'existait pas simultanément des moyens de mettre en relation entre eux les thèmes. C'est là que les moyens peuvent être très divergents. Les exemples précédents suggèrent au moins deux mécanismes: 1) des conversions de thèmes et 2) des expansions d'un radical. Nous avons proposé des conversions pour rendre compte de la formation de thèmes libres de 2sg à partir de ceux de 3sg (règle 20b), ou du thème du °j de l'Ind imparf à partir du thème du °ε du même temps (règle 25). Ces conversions exigent que les traits ajoutés soient dominants et qu'il y ait une forme de blocage.

Les expansions ont été motivées par le désir de former plusieurs thèmes primaires d'une forme commune, plutôt que de faire dépendre l'un de l'existence de l'autre. Par exemple, le thème de la 1pl de l'Ind prés, celui du °ε de l'Ind imparf, celui des °e, °ir et °war de l'Inf sont régulièrement homophones, mais tous les verbes ne sélectionnent pas chacun de ces marqueurs, e.g. *pleuvoir* ne

sélectionne pas ${}^{\circ}\tilde{\delta}_{1pl}$, *revaloir* ne sélectionne ni ${}^{\circ}\tilde{\delta}_{1pl}$ ni $\varepsilon_{\text{imparf}}$, *cuire* sélectionne un autre marqueur de l'Inf. Dans ces cas, les relations entre les thèmes primaires sont seulement indirectes.

Les conversions et expansions présentées ici sont toutes indépendantes de la forme phonologique des radicaux, mais ce n'est pas toujours le cas (cf. § 6). A priori, on ne peut exclure des relations multiples (faisant intervenir plus de deux radicaux), conditionnelles, ou hiérarchisées (faisant appel à un ordre préférentiel): p.e. pour former la 3pl du Subj prés *qu'ils veulent*, il faut partir du thème de l'Ind prés ${}^{\circ}v\text{œl}$ et le convertir par (28a), et non de ${}^{\circ}v\text{ul}$ par la règle d'expansion (29), comme dans la formation de *qu'ils valent*.

Tous ces choix plus ou moins arbitraires que nous avons faits ici devront être justifiés à l'intérieur d'un cadre théorique plus contraignant. Tels qu'ils sont, cependant, ce sont les seuls qui s'adressent spécifiquement au problème de la défektivité et de la supplétion dans la flexion verbale.

L'examen d'autres relations entre radicaux faisant intervenir des informations phonologiques nous permettra de mieux préciser la forme d'une telle théorie (§ 6). Nous présenterons d'abord un dernier argument en faveur de la sélection pour rendre compte de la syntaxe des constituants.

5. Syntaxe des constituants et sélection

Réexaminons le statut des règles de dérivation des constituants du type $V \rightarrow Rd + T + P$. L'adoption d'une organisation binaire des composants et de cadres de sélection permet de ne pas les mentionner explicitement. En effet, il ne serait besoin que d'une seule règle générale du type $V \rightarrow V + Af$, où la relation entre les constituants est constante. On peut rendre un verdict plus sévère: les

grammaires de constituants ne sont probablement pas des modèles adéquats de l'organisation des constituants dans le verbe.

Un bref examen de la morphologie verbale du picard de Melleville (Vacandard 1964) nous en fournira la preuve; on pourrait d'ailleurs tirer des arguments semblables de la plupart des parlers picards (cf. Cochet 1933, Eppink 1973).

On se contentera, pour la démonstration, des formes prises par l'Ind prés, l'Ind imparf et le Subj prés du verbe *faire*:

(31) Ind prés

fe fe fe fəz- $\tilde{\text{o}}$ fəz-e fε-tt

Ind imparf

fəz-ε fəz-ε fəz-ε fəz- $\tilde{\text{e}}$ -m fəz-ε-t fəz-ε-tt

Subj prés

fε-ʃ fε-ʃ fε-ʃ fəz- $\tilde{\text{o}}$ -ʃ fəz-ε-ʃ fε-ʃ-t

Les alternances de timbre et la dégémiation du tt dans ce paradigme sont phonologiquement transparentes: i) ouverture de °e en syllabe fermée, e.g. °fe+tt > fεtt, ii) nasalisation de °ε devant nasale en finale de mot, e.g. °fəzε+m > fəz $\tilde{\text{e}}$ m, dégémiation de °tt après consonne, e.g. °fεʃ+tt > fεʃt.

L'analyse morphologique de ce verbe suppose un radical de base °fəz [+V 'faire'] et un thème de présent °fe [+V 'faire' ind prés 3sg]. Toutes les autres formes découlent des valeurs morphologiques des suffixes et de règles générales. La langue contient un morphème de l'imparfait °ε [imparf [— m_{1pl}]] et les conversions ci-dessous, parallèles à celles que nous avons vues précédemment:

(32) Formation de l'Ind prés:

[+V] ⇒ [ind prés [— $\tilde{\text{o}}$ _{1pl}]]

[+V] ⇒ [ind prés 3sg]

Formation de l'Ind imparf:

$$[+V] \Rightarrow [\text{ind } [- \varepsilon_{\text{imparf}}]]$$

Relation entre les personnes (1^e série):

$$[3\text{sg}] \Rightarrow [2\text{sg}]$$

$$[2\text{sg}] \Rightarrow [1\text{sg}]$$

Relation entre les personnes (2^e série):

$$[- \tilde{\delta}_{1\text{pl}}] \Rightarrow [- e_{2\text{pl}}]$$

Relation entre les personnes (3^e série):

$$[- m_{1\text{pl}}] \Rightarrow [- t_{2\text{pl}}]$$

$$[- m_{1\text{pl}}] \Rightarrow [3\text{sg}]$$

Ce parler diffère sensiblement du français pour la marque de 3pl et celle du Subj prés. Le marqueur de 3pl est un suffixe °tt qui s'ajoute à la forme de 3sg, et en particulier après le marqueur °ε de l'Ind imparf ou après le marqueur °ʃ du Subj prés: °[fəz+ε]+tt et °[fε+ʃ]+tt. Le marqueur du Subj prés par contre s'ajoute directement après les formes fléchies de l'Ind prés: °fe+ʃ et [fəz+δ]+ʃ. Cette formulation doit être précisée pour la 3pl du Subj prés, car elle permet de le former soit à partir de l'Ind prés 3pl pour donner °[fe+t]+ʃ, soit à partir du Subj prés 3sg pour donner °[fe+ʃ]+t. Seule la dernière est utilisée³⁰.

Les grammaires de constituant ne peuvent exprimer simplement que l'ordre des constituants soit Rd + T + P dans certains cas (°fε+ʃ+t) et Rd + P + T dans d'autres (°fəz+δ+ʃ), sans faire appel à des mécanismes d'interversion postulant un ordre de base Rd + T + P (le plus fréquent dans la langue) et un changement d'ordre dans certains cas.

³⁰ L'ordre /ʃt/ n'est pas motivé phonologiquement, ainsi à Hollain (Eppink 1973) l'on a /kât/ '(il) chante', /kâtʃ/ '(qu'il) chante', /kâteʃ/ '(que vous) chantiez', et /kâtʃt/ '(qu'ils) chantent'. Nous verrons en § 6.1, pourquoi ces formes ne s'observent pas à Melleville.

Les règles qui rendent compte de la distribution de ${}^{\circ}\text{tt}_{3\text{pl}}$ et ${}^{\circ}\int_{\text{subj}}$ dans la langue sont donc les suivantes:

(33) Formation de la 3pl:

$$[3\text{sg}] \Rightarrow [- \text{tt}_{3\text{pl}}]$$

Formation du Subj prés:

$$[\text{ind prés}] \Rightarrow [- \int_{\text{subj}}]$$

La formation du Subj prés ne peut s'appliquer à un thème de l'Ind prés ${}^{\circ}\text{fəz}$ [+V 「faire」 ind prés [$- \tilde{\delta}_{1\text{pl}}$]], sans donner les thèmes déficients ${}^{\circ}\text{fəz}$ [+V 「faire」 prés [$- \int_{\text{subj}}$]] et ${}^{\circ}\text{fəz}\int$ [+V 「faire」 subj prés], car la composition dominante y a fait disparaître la sélection de $\tilde{\delta}_{1\text{pl}}$. Une dérivation licite doit donc faire appel aux formes marquées pour la personne, e.g. ${}^{\circ}\text{fəz}\tilde{\delta}$ [+V 「faire」 ind prés 1pl] pour donner ${}^{\circ}\text{fəz}\tilde{\delta}$ [+V 「faire」 prés 1pl [$- \int_{\text{subj}}$]], puis ${}^{\circ}\text{fəz}\tilde{\delta}\int$ [+V 「faire」 subj prés 1pl].

Les règles de formation de la 3pl et du Subj prés permettent de dériver ${}^{\circ}[\text{fe}+\text{tt}]+\int$ et ${}^{\circ}[\text{fe}+\int]+\text{tt}$ de ${}^{\circ}\text{fe}$ [+V 「faire」 ind prés 3sg], selon leur l'ordre d'application. La grammaire doit préciser que seule la dernière est possible: i) en indiquant que ${}^{\circ}\text{tt}$ doit être final (qu'il sélectionne « # ») ou, ii) en ordonnant la règle de formation de 3pl après les autres règles ou, iii) en adoptant un mécanisme reproduisant les relations d'iconicité historiques responsables de cet état de fait. Il est encore trop tôt pour décider laquelle de ces options est la mieux motivée.

6. Opérations morphophonologiques

Notre modèle permet de caractériser chaque verbe à partir d'un radical de base et un certain nombre de thèmes, comme dans les verbes suivants (en nous limitant aux temps discutés ici et à l'infinitif dont l'analyse se devine aisément):

(34) chanter:	°ʃāt	[+V 「chanter」]
courir:	°kur	[+V 「courir」]
	°kur	[+V 「courir」 [— ir _{inf}]]
dormir:	°dər	[+V 「dormir」 ind prés 3sg]
	°dərm	[+V 「dormir」]
	°dərm	[+V 「dormir」 [— ir _{inf}]]
vouloir:	°vø	[+V 「vouloir」 ind prés 3sg]
	°vœl	[+V 「vouloir」 ind prés 3pl]
	°vœj	[+V 「vouloir」 subj prés 3pl]
	°vul	[+V 「vouloir」]
	°vul	[+V 「vouloir」 [— war _{inf}]]
frire:	°fri	[+V 「frire」 ind prés 3sg]
	°fri	[+V 「frire」 [— r _{inf}]]

On notera en particulier que le verbe archétypique *chanter* n'a besoin que du seul radical de base, car on admet une règle d'expansion (35) qui ajoute le cadre de sélection [— e_{inf}] (limitée donc aux verbes qui n'ont pas un thème spécifique d'Inf), et que le verbe *frire* n'a pas de radical de base, ce qui rend compte de sa défektivité.

(35) Formation des thèmes de l'Inf:

$$[+V] \Rightarrow [— e_{inf}]$$

Les autres thèmes de chacun des verbes (34) sont dérivables par des règles de conversion et d'expansion qui ne font jamais appel à la forme phonologique des radicaux et que nous avons justement motivées en faisant appel à des verbes défectifs ou ayant des radicaux supplétifs, où il était clair que celle-ci n'est pas pertinente. Nous examinons ici l'incidence de la forme phonologique dans les règles de conversion (§ 6.1), la nature des relations phonologiques

entre les radicaux (§ 6.2 à § 6.4), et enfin celle des contraintes phonologiques sur la structure des radicaux (§ 6.5).

6.1 Conversions dépendant du contexte phonologique

On ne trouve pas dans la flexion verbale du français d'exemples simples de conversions phonologiquement conditionnées. On en trouve plusieurs dans les dialectes. Le marqueur °ʃ du subjonctif dans le picard de Melleville n'apparaît qu'après un thème vocalique, p.e. /ki fɛʃ/ 'qu'il fasse' mais /ki kãt/ 'qu'il chante'. Il aurait donc fallu écrire les deux règles (36), dans lesquelles °...V et °...C indiquent respectivement que le thème se termine par une voyelle et une consonne, au lieu de celle que nous avons formulée en (33):

(36) Formation du Subj prés:

$$°...V [\text{ind prés}] \Rightarrow [— \int_{\text{subj}}]$$

$$°...C [\text{ind prés}] \Rightarrow [\text{subj}]$$

La même situation vaut pour la 3sg dans le parler du Marais Vendéen qui n'est spécifiquement marquée par un °t qu'après voyelle: /di:/dit/ '(tu) dis: (il) dit', mais /dun:/dun/ '(tu) donnes: (il) donne'. Les données publiées permettent d'établir sans difficulté que l'absence de °t après consonne n'est pas phonologiquement conditionnée, cf. l'absence de marqueur dans /mur/ '(il) meurt' à côté de nombreux groupes /rt/ en finale de mot, p.e. /surt/ 'sourd', /lurt/ 'lourd'.

6.2 Correspondances entre radicaux: troncation

Un mécanisme de ce genre pourrait rendre compte de la relation qui existe entre les radicaux °dər et °dɔrm de *dormir*. On ne peut en général pas prédire si un verbe a un thème particulier de 3sg de l'Ind prés à partir de la forme de son radical de base ou de son thème de 3pl de l'Ind prés (en ne faisant appel qu'à des propriétés

phonologiques plausibles) — même lorsqu'on connaît son marqueur de l'inf, p.e. *bouillir* a un tel thème °bu mais non *cueillir*. Nous avons vu, cependant, que pour un nombre assez important de verbes, il existe une relation constante entre ces radicaux. On peut raisonnablement penser que les sujets parlants ont isolé une classe de verbes, nommons-les +TR (pour « troncation »), ayant la propriété d'avoir un thème de 3sg de l'Ind prés identique à celui de la 3pl (lorsqu'ils en ont un, sinon à celui du radical de base, comme pour *pleuvoir*), moins sa consonne finale. Ceci pourrait s'écrire ainsi:

(37) Mise en correspondance par troncation:

°...C [ind prés 3pl +TR] ⇒ °...∅ [ind prés 3sg]

Cette correspondance rappelle les règles de sandhi mises de l'avant dans des analyses comme celle de Schane (1968). Elle s'en distingue fondamentalement en faisant de °dɔr et °dɔrm deux radicaux distincts dont la distribution n'est pas liée au mécanisme de troncation, expliquant ainsi pourquoi celle-ci a pu se généraliser à des verbes comme *hair*, *chauvir*, ou *savoir* qui ne sont pas +TR.

Formellement, (37) est une règle de conversion du même type que (20a) (elle permet de former un thème de 3sg à partir du thème correspondant de 3pl) et que (36) (elle est sensible à la forme phonologique du thème de départ). Elle s'en distingue i) par la mention d'un changement phonologique (l'indication °...∅ indique que la consonne finale est omise) et ii) par la présence d'un trait de classe arbitraire +TR. Il n'est pas évident à ce moment de notre réflexion si de telles règles de correspondance ont un statut essentiellement différent des règles de conversion.

C'est aussi qu'il y a des raisons de croire que la règle (37) n'appartient pas à la grammaire du sujet parlant, comme nous allons le montrer.

6.3 Correspondances entre radicaux: terminaisons.

On ne connaît, en effet, aucun exemple de formation directe de nouveau thème selon le modèle (37), c'est-à-dire où des processus d'analogie morphologique ont créé un thème de 3sg à partir d'un thème de 3pl en lui ôtant sa consonne finale. Au contraire l'on a au moins deux exemples où l'implication a été renversée et où la consonne finale a été réinterprétée comme une marque de 3pl.

Le premier exemple nous est donné par l'extension d'un /s/ ou /z/ pour marquer l'Ind prés 3pl chez certains locuteurs du français du Québec dans les verbes dont le thème de 3sg de l'Ind prés se termine par une voyelle (Reighard 1980), p.e. /i ʒu/ : /i ʒuz/ 'il joue : ils jou[z]ent', /i ʃari/ : /i ʃaris/ 'il charrie : ils charri[s]ent', et dans quelques rares cas maintenant désuets, après les verbes en -r(e), p.e. /i mɛ/ : /i mɛz/ 'il met: ils mettent'. À l'Ind prés, ce /s/ ou /z/ analogique ne se trouve qu'à la 3pl. On n'a donc ni *vous jou[z]ez ni *vous me[z]ez. Il ne peut donc s'agir de consonnes ajoutées au radical de base. Nous pourrions les analyser comme des suffixes °s [3pl] et °z [3pl] sélectionnés par les thèmes formés par les règles suivantes:

(38) Formation des thèmes de l'Ind prés 3pl (Québec):

°...V [ind prés 3sg] ⇒ [[— z_{3pl}]]

°...V [ind prés 3sg] ⇒ [[— s_{3pl}]]

On retrouve ces formes aux sg/3pl du Subj prés: *que je jou[z]e*, etc., comme le prévoit la règle (28a). Conformément à la règle (28a), les thèmes liés du Subj prés sont formés à partir des thèmes liés de l'Ind prés: on continue à dire, p.e. *que vous jouiez* et non **que vous jou[z]iez*.

Le changement analogique qui a créé cette conjugaison s'est probablement fait sur le modèle des verbes *lire* et *finir*. Pour qu'il ait eu lieu, cependant, il faut que dans ce modèle °z et °s aient déjà

été interprétés comme des marques de 3pl, et ceci avant le changement historique. C'est-à-dire que le thème de 3pl °liz a dû être très tôt analysé comme une forme obtenue à partir du thème de 3sg °li, et ceci indépendamment du radical de base °liz. L'identité phonologique de deux radicaux n'implique donc pas nécessairement l'identité de leurs composants: /liz/ peut être monomorphématique, i.e. °liz, dans *nous lisons*, mais bimorphématique, i.e. °li+z, dans *ils lisent*.

Ces suffixes n'ont cependant probablement pas le même statut que les marqueurs de personnes précédents et en particulier que ° $\tilde{3}$ _{3pl}. En effet les 3pl de l'Ind prés *ont*, *font*, *sont* et *vont* ne servent jamais de base pour la formation des thèmes libres du Subj prés, contrairement à ces nouveaux thèmes libres de 3pl: *que je jou[z]e*, *qu'il s'alli[s]e*, etc. De plus, la distinction entre les deux formes °s et °z est morphologiquement arbitraire, la seule régularité de type phonologique observée est que °s s'observe plus fréquemment après les thèmes en /i/ et °z après les thèmes en /i, y, u/ (vu l'absence quasi complète des autres terminaisons thématiques des verbes de la conjugaison productive, cf. § 6.5). Cela suggère en particulier que °s n'est pas impliqué seul mais qu'il fait partie d'une paire de terminaisons {°i, °is} ayant a un statut spécial dans la langue, comme nous avons suggéré ailleurs (Morin 1983).

Ceci est plus particulièrement clair dans le deuxième exemple d'innovation. Superficiellement, celle-ci est identique à la précédente, et implique le développement d'un marqueur °v pour la 3pl de l'Ind prés et des sg/3pl du Subj prés: *il croit*, *ils croi[v]ent* [krwav], *qu'il croi[v]e*, mais non aux 1pl/2pl **vous croi[v]ez*, **que vous croi[v]iez* (où l'on n'utilise que les formes historiques *vous croyez* et *que vous croyiez* /krwaje/). Ce °v, cependant, ne s'ajoute qu'aux bases se terminant par /wa/: *croire* (observé fréquemment dans la région parisienne), *asseoir*, *voir*. Plutôt que de voir là l'effet d'une règle d'affixation d'un °v, on peut admettre que la paire {°wa

[ind prés 3sg], °wav [ind prés 3pl]} a acquis un statut morphologique particulier, donnant une structure bimorphématique à *boit*: °b+wa et *boivent*: °b+wav (cette analyse a pu être favorisée par l'existence d'un radical spécifique °b pour le participe passé *bu*). L'innovation viendrait de ce que le thème de 3sg de l'Ind prés °krwa a été restructuré en °kr+wa. Ceci expliquerait pourquoi tel locuteur qui dit *ils croi[v]ent* ne dit pas nécessairement *ils voi[v]ent*: le découpage d'un radical en unités plus simples est un processus lexical non strictement phonologique.

Bien que dans cette analyse les paires de terminaison °wa/°wav de *boit/boivent*, *croit/croi[v]ent*, et °i/°is de *finit/finissent*, *charrie/charri[s]ent* portent chacune respectivement les traits [ind prés 3sg]/[ind prés 3pl] — et que la terminaison °z dans (*ils*) *jou[z]ent* ait le trait [3pl], on aimerait dire que leur affixation n'est pas du ressort de la flexion, mais d'un autre niveau qui se rapproche de la dérivation, en ce sens qu'elle est beaucoup moins régulière. On devrait plutôt considérer {°wa, °wav}, {°i, °is} et °z comme des terminaisons participant à la formation de thèmes spécifiques pour certaines combinaisons de temps, mode et personne que des marqueurs de ces combinaisons. *Ceci est une distinction que notre modèle n'est pas capable de représenter formellement en ce moment*³¹.

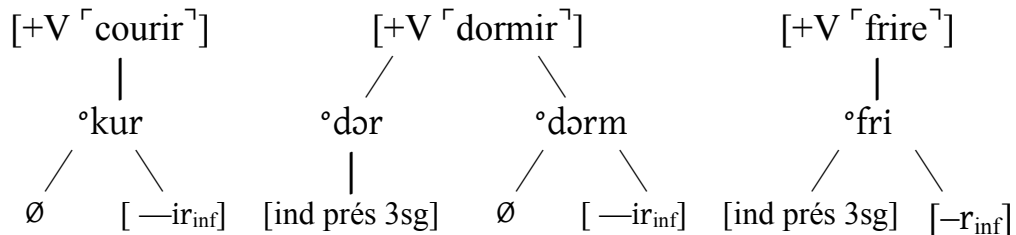
Quoi qu'il soit de l'analyse exacte à leur donner, les changements historiques offrent des preuves concrètes de l'existence d'une relation entre les thèmes libres de l'Ind prés 3sg et 3pl, à un certain moment de l'histoire du français, qui n'est pas telle que le prévoit l'hypothèse de la troncature. On ajouterait plutôt une consonne au thème de 3sg pour former celui de 3pl que l'inverse. Même la généralisation du yod à la 3pl de l'Ind prés des verbes

³¹ Il faut peut-être ajouter que les faits qui nous ont conduit à ces distinctions ne semblent pas pouvoir s'analyser du tout dans les modèles qui proposent des règles de sandhi pour la troncature de la consonne finale.

comme *voir*: *il voit* : *ils voi[j]ent* (discutée en § 2.4), relève probablement de la même analyse que *croit/croi[v]ent*, même si formellement, c'est une généralisation du radical de base.

6.4 Relations implicatives entre radicaux

La liste (34) des radicaux associés aux verbes *courir*, *dormir*, *vouloir*, *frire* met en évidence une certaine forme de redondance dans la présentation, par exemple l'indication °kur [+V ʀcourirʀ] apparaît deux fois indépendamment dans la spécification du radical de base et du thème de l'Inf. Il serait facile d'y remédier formellement en faisant appel à des graphes orientés (semblables à ceux que l'on propose en phonologie autosegmentale), avec par exemple des niveaux distincts comme suit, où ∅ indique le radical de base:



Ceci étant établi, il n'en demeure pas moins qu'il existe un certain nombre de correspondance entre les thèmes qui n'apparaissent pas, même dans ces représentations. Ainsi, pour la plupart des verbes, un des thèmes caractéristiques est prévisible à partir de son thème de l'Inf. En particulier, les thèmes des Inf en *-er*, *-ir*, *-oir* sont régulièrement formés sur le radical de base. Cette implication peut prendre la forme suivante:

(39) Détermination du radical de base, à partir des thèmes des infinitifs en *-er/-ir/-oir*:

- a. $[-e_{\text{inf}}] \Rightarrow []$
- b. $[-\text{war}_{\text{inf}}] \Rightarrow []$
- c. $[-ir_{\text{inf}}] \Rightarrow []$

Les règles (39) ne sont ni des conversions, ni des expansions. Elles correspondent plutôt à des stratégies de découverte du radical de base à partir de thèmes spécifiques³².

Du thème d'un Inf en *-r(e)* on peut régulièrement déduire le thème de 3pl de l'Ind prés ou le radical de base correspondants selon que ce premier se termine respectivement par une voyelle, comme écrire, ou une consonne comme vivre (une exception: *haïr* dans de nombreux dialectes, y compris le français officiel)³³. Il y correspond les règles suivantes:

(40) Détermination d'un des thèmes de l'Ind prés à partir des infinitifs en *-r(e)*:

- a. $^{\circ}\dots V [-r_{\text{inf}}] \Rightarrow [\text{ind prés 3pl}]$
- b. $^{\circ}\dots C [-r_{\text{inf}}] \Rightarrow []$

Ces correspondances sont probablement acquises par les sujets parlants comme on peut voir des nombreuses dérivations régressives dans l'histoire de la langue. Elles ont affecté des verbes ayant initialement un infinitif se terminant en *-oir /-war/* et dont le */r/* final a été réanalysé comme un marqueur de l'infinitif alors que le reste de l'infinitif est réinterprété comme un thème de 3pl (donc des 3

³² Comme on pourrait aussi en proposer à partir des thèmes de l'Ind imparf et de la 1pl de l'Ind prés, qui correspondent dans ce cas à des implications réciproques de (18a) et (25).

³³ Nous devons admettre pour ceci que les verbes comme *moudre* ou *naître* ont un marqueur d'Inf $^{\circ}\text{dr}$ et $^{\circ}\text{tr}$, sélectionné par le thème dérivé du thème libre de 3sg de l'Ind prés.

autres personnes du sg par les règles 20) de l'Ind prés, p.e. *asseoir/surseoir*, *échoir/déchoir* en français officiel, ou *promouvoir* en français populaire qui peut donner les formes conjuguées (*il*) *promouvoit*.

Dans certains cas les correspondances peuvent être l'inverse de règles d'expansion ou de conversion, surtout pour les formes archétypiques, p.e. (39a) est l'inverse de (35), mais ce ne sont pas à proprement parler des règles de flexion³⁴.

6.5 Contraintes de structure morphématique

Tous les radicaux de base des verbes français se terminent par une consonne ou une des voyelles hautes /y/ et /u/, et dans quelques rares occasions par /e/, p.e. *puer* (radical °py), *conclure* (radical °kõkly), *louer* (radical °lu), et *créer* (radical °kre)³⁵.

Cette régularité pourrait n'être qu'un accident historique. Il n'en est rien: i) les radicaux qui historiquement se terminaient par une voyelle, p.e. celui d'*asseoir* comme dans *asséons* ont fini par acquérir une consonne finale (*aseyons* ou, par réanalyse *assoyons*), alors que le radical original se maintient dans d'autres dérivés, p.e.

³⁴ Ford et Singh ont défendu dans une série d'articles récents une théorie de la morphologie (1985a, 1985b) qui par certains aspects peut ressembler à celle-ci. En particulier, ils proposent que toutes les règles morphologiques aient une forme générale semblable à (37), soit, dans notre représentation °... x [A] ⇔ °...y [B], mais où les implications sont nécessairement réciproques. De plus, cette théorie ne reconnaît pas de découpage en dessous du mot et exclut donc l'utilisation de radicaux, thèmes et affixes.

Ces principes font qu'en dépit de ressemblances dans le formalisme, cette théorie est fondamentalement différente de la nôtre, où la directionalité des règles et le découpage en unités plus petites que le mot sont essentiels pour rendre compte des défektivités et des mécanismes de blocage.

³⁵ Le cas des verbes dont les thèmes libres se terminent par /i/ est moins clair. Nous argumenterons plus tard (§ 7) pour dire que certains des radicaux de base de tels verbes, en particulier *marier* /marje/ et *sourire* (dans *souriez* /surije/) se terminent par yod: °marj et °surij.

séance, ii) toutes les créations récentes de radicaux verbaux à partir de noms ou d'adjectifs se terminant par une voyelle non haute s'accompagnent de l'addition d'une consonne, le plus souvent °t: *queue* /kø/: *équeuter* /ekøt-e/, *noyau* /nwajo/: *noyauter* /nwajot-e/, *alfa* /alfa/: *alfater* /alfat-e/ (cf. Morin 1983:152, n.13).

Cette contrainte n'est nullement motivée phonologiquement. En particulier, un radical se terminant par une voyelle conduirait à la création de groupe de voyelles permises dans la langue, p.e. *canoë* /kanoe/, *pharaon* /faraõ/, *zoo* /zoo/, *Noël* /nœl/, *Raphael* /rafael/. On doit donc en déduire que ces contraintes sont phonologiquement arbitraires, et qu'elles constituent des propriétés morphophonologiques spécifiques à la structure des radicaux verbaux.

7. Contraintes phonologiques sur la formation des thèmes

Notre modèle prédit qu'un verbe ayant un radical de base ne peut être défectif (en excluant bien sûr les raisons sémantiques, syntaxiques ou phraséologiques qui pourraient expliquer les lacunes, cf. note 15). Or il existe quelques cas qui semblent contrevenir à cette généralisation. Ceux-ci sont rarement discutés, probablement parce que les dictionnaires ou autres descriptions systématiques cherchent plus à rendre compte de la réunion des usages, qu'à faire ressortir l'organisation lexicale intériorisée par les sujets parlants.

Le verbe *colorier* est un cas typique; les formes bâties sur le radical °kəlɔrj sont régulièrement utilisées à de nombreux temps: Inf /kəlɔrje/, Ind imparf /kəlɔrjɛ/, Ind prés 1pl /kəlɔrjɔ/, Part prés /kəlɔrjã/, etc. Des sujets parlants, cependant, évitent régulièrement de l'utiliser à l'Ind prés sg et 3pl et au Fut/Cond. Ils y substituent alors le verbe voisin *colorer*.

Ces lacunes amènent une remarque sur le statut phonologique du yod. Il est souvent admis que [j] — au moins post-consonantique — et la voyelle haute [i] sont des allophones du phonème /i/. Dans

ce cas, la représentation phonologique de *colorier* devrait être /kɔlərie/, avec un radical °kɔləri. Si l'on admet aussi que les sujets parlants savent conjuguer un verbe lorsqu'ils en connaissent le radical de base — en particulier lorsque l'Inf est en *-er*, il ne devrait pas y avoir de lacune.

Si cependant, on admet que /j/ est phonologique dans ces verbes (et donc, que même si l'alternance /i/ ~ /j/ est souvent phonologiquement transparente, elle est du ressort de la composante morphophonologique), on peut trouver une explication simple à cette lacune. Le radical de base est alors °kɔlərj, et le même argument de productivité voudrait qu'en l'absence de thèmes libres spécifiques à l'Ind prés ou du Subj prés les sujets parlants cherchent à utiliser celui-ci. La forme phonologique correspondante /kɔlərj/, cependant, viole les règles de syllabation de la langue, puisqu'on ne peut avoir un groupe consonne+yod en finale de syllabe. Les lacunes sont la conséquence directe de cette contrainte syllabique.

Il s'établit ainsi pour de nombreux locuteurs une relation de supplétion partielle entre le verbe *colorier* et le verbe *colorer*; ce dernier remplissant les lacunes du premier. Les autres verbes pour lesquels nous avons observé de semblables lacunes sont *apparier*, *distancier*, *inventorier*, *privilégier*, *supplicier*. Ces lacunes conduisent à des stratégies d'évitement et quelquefois de remplacement, e.g. *faire l'inventaire* pour *inventorier*.

L'alternance /i/ ~ /j/, cependant, permet une stratégie de formation de thème. Dans nos enquêtes, les sujets parlants ont régulièrement essayé de former un thème en /i/, e.g. *ils supplicient* /syplisi/, pour souvent le rejeter ensuite en disant, p.e. « mais je ne l'utiliserais pas ». Ils ont donc intériorisé un mécanisme qui fait choisir le thème en /i/ comme la forme « normale » correspondant au thème en /j/. Qu'il existe un besoin de type néologique, c'est à coup sûr la forme qui sera utilisée. C'est d'ailleurs celle qui est régulièrement indiquée dans les listes de conjugaison. C'est aussi la

forme observée dans les réponses de ceux de nos sujets lorsque le verbe n'était pas défectif dans leur usage (p.e. *distancier* et *privilégier*, pour un grand nombre d'entre eux).

Cette analyse fait donc ressortir l'existence de lacunes dues à des contraintes phonologiques distinctes de ce que nous avons appelé la défectivité (morphologique). Le premier implique l'absence d'informations lexicales permettant la formation de radicaux spécifiques et, en particulier pour *frire*, p.e., de radical de base. Dans le deuxième, l'information lexicale est complète, mais les règles générales de formation produisent un thème qui est phonologiquement impossible.

8. Conclusion

La prise en compte i) de la défectivité et de la supplétion dans la flexion verbale et ii) de la syntaxe des constituants (radicaux et affixes) révèle l'existence d'une organisation lexicale complexe. Chaque verbe s'interprète comme un réseau de relations multiples entre divers types de radicaux (radicaux de base et thèmes primaires) et des thèmes secondaires. Ces relations peuvent être simplement implicatives (si X est un radical de tel type, alors il existe un radical X' dérivé de X de tel autre type) mais rien n'exclut qu'elles ne soient aussi réciproques. En particulier, nous avons vu comment des relations implicatives peuvent rendre compte qu'un radical spécifique ne soit pas généralisable partout, contrairement à une hypothèse fréquente qui voudrait que l'organisation de la flexion s'articule de préférence autour d'un radical unique.

Ce n'est que dans la mesure où elle s'attache à rendre compte de ces deux dimensions que l'on peut vraiment juger du succès d'une analyse morphologique. La plupart des analyses sur les verbes français se limitent à un (grand) sous-ensemble de verbes, et semblent proposer une organisation complètement différente pour un (petit) sous-ensemble de verbes anomaux. Cette dichotomie est

en principe suspecte: pourquoi le sujet parlant adopterait-il deux modes distincts? Dans certaines analyses cette distinction pourrait être motivée par une certaine priorité à accorder au conditionnement phonologique. Nous avons vu que quelle que soit l'importance d'un tel conditionnement, rien n'indique qu'il soit nécessairement prédominant. Une telle dichotomie n'est pas, de plus, justifiée empiriquement: l'organisation des verbes anomaux du français se reflète assez précisément dans celle des verbes plus réguliers. On ne pourra donc comparer la simplicité apparente de telles analyses aux propositions qui sont faites ici sans tenir compte de cette différence de perspective.

C'est aussi par leurs capacités de dépasser la simple description des conjugaisons, et, par exemple, de rendre compte aussi des faits d'apprentissage et des innovations qui en résultent que l'on doit mesurer la valeur explicative de ces modèles. Comme le montre très bien Plénat (1985), les analyses morphologiques se fondent essentiellement sur les particularités de l'ensemble relativement petit des verbes des conjugaisons non productives et il serait donc surprenant que le linguiste n'y trouve pas nombre de régularités. Il est important de déterminer si celles-ci sont potentiellement aussi celles du sujet parlant.

Il est facile de voir comment une grande proportion des innovations notées par cet auteur s'explique aussi facilement par l'existence de correspondances entre radicaux que par celle des règles de sandhi qu'il avance. Ainsi on doit admettre une correspondance entre le thème de 3sg de l'Ind prés et celui du masculin du participe passé pour des verbes comme *écrire*, *lire*, *conduire*, *craindre*, *plaindre*, etc., qui a pu servir de modèle pour la formation des participes passés masculins /vi/ de *vivre*, /sui/ de *suivre*, /li/ de *lire*, /kõprã/ de *comprendre*, /ku/ de *coudre*, etc. qu'il mentionne³⁶.

³⁶ Et peut-être /te/ de *taire* et /me/ de *mettre*, si l'innovation est le fait de gens qui ont ces formes à la 3sg de l'Ind prés.

Ces correspondances, cependant, sont extérieures à l'organisation de la flexion (qui comprend les règles d'expansion et de conversion flexionnelles). Elles relèvent plutôt de la dérivation. Un modèle avec des règles de sandhi comme propose cet auteur ne saurait expliquer les lacunes des sujets parlants et les stratégies d'évitement. Un exemple concret implique un groupe de quatre étudiants à l'Université de Montréal rédigeant un rapport. Ceux-ci sont incapables de continuer la phrase « les populations ont ... [participe passé de *croître*] ». Certains proposent la forme *croissé* /krwase/, et la rejettent immédiatement. Finalement une autre tournure est utilisée. Ceci montre que même s'ils étaient capables de construire une forme /krwase/, cela ne lui donnait pas automatiquement le statut de forme fléchie. Cela montre surtout que la formation du participe passé de *croître* ne saurait se faire à partir d'un radical commun aux autres formes auquel on ajoute les suffixes adéquats. Sinon, les règles de sandhi (quels que soient les traits d'exception qu'on attribue, ou qu'on n'attribue pas, à ce radical) auraient nécessairement conduit à la formation d'une forme, peu importe laquelle, mais ne solderaient jamais par une lacune.

Les quelques propositions concrètes que nous avons faites doivent se comprendre comme des hypothèses de travail très préliminaires. La possibilité d'utiliser indifféremment des règles d'expansion et de conversion est suspecte, dans la mesure où celles-ci ont des formes très voisines et qu'elles ont des effets complémentaires. L'ordre respectif des règles — surtout lorsque l'analyse sera étendue à tous les temps — risque d'être complexe. Les principes de blocage devront être précisés. La forme des règles de correspondance morphophonologique est plus qu'allusive. Enfin, nous n'avons pas abordé l'épineux statut de la sous-représentation lexicale: est-ce que le lexique est uniforme et limité aux radicaux et affixes suffisant à la formation de toutes les autres formes, ou doit-

on distinguer, à l'intérieur d'un lexique qui comprendrait toutes les formes, un « lexique permanent » comme le propose Lieber (1980)?

Notre but était plus modeste: mettre en évidence la richesse des opérations morphologiques et questionner certains des principes implicites dans les descriptions de la flexion du verbe français.

Références

- Allen, M. 1978. Morphological investigations. Thèse de Ph.D., University of Connecticut, Storrs, Conn.
- Benguerel, André-Pierre. 1968. Generation of verbal forms in French. *Studies in French grammar and phonology*, SCRL Monograph 4.1–78. Santa Barbara, Calif.: Speech Communications Research Laboratory, Inc.
- Chomsky, Noam. 1965. *Aspects of the theory of syntax*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Cochet, E. 1933. *Le Patois de Gondrecourt*. Paris: Droz.
- Csecsy, Madeleine. 1973. *De la linguistique à la pédagogie: le verbe français*. Paris: Hachette et Larousse.
- Dauzat, Albert. 1900. *Morphologie du patois de Vinzelles*. Paris: Bouillon.
- Dell, François. 1970. *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français*. Thèse de Ph.D., MIT, Cambridge, Mass.
- Dell, François et Elisabeth Selkirk. 1978. On a morphologically governed vowel alternation in French. *Recent transformational studies in European languages*, Jay Keyser (dir.), 1–52. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Dubois, Jean. 1967. *Grammaire structurale du français: le verbe*. Paris: Larousse.
- Eppink, Fons. 1973. *Le système flexionnel du parler de Hollain*. Mémoire de licence. Katholieke Universiteit Leuven.

- Ford, Alan et Rajendra Singh. 1985a. On the directionality of word-formation rules. *ESCOL* 1984, Gloria Alvarez *et al.* (réd.), 205–213. Columbus: Ohio State University.
- Ford, Alan et Rajendra Singh. 1985b. Proceedings of the annual meeting of the Berkeley Linguistics Society 11.87–95.
- Fouché, Pierre. 1967. *Le verbe français: étude morphologique*. Paris: Klincksieck.
- Gazdar, Gerald et Geoffrey K. Pullum. 1982. *Generalized phrase structure grammar: a theoretical synopsis*. Bloomington, Indiana: IULC.
- Gertner, Michael. 1973. *The morphology of the Modern French verb*. La Haye: Mouton.
- Grevisse, Maurice. 1980¹¹. *Le bon usage: grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*. Paris-Gembloux: Duculot.
- Hooper, Joan. 1976. *An introduction to natural generative phonology*. New York: Academic Press.
- Kiparsky. 1973. Elsewhere in phonology. *Festschrift for Morris Halle*, Paul Kiparsky et S. Anderson (dir.), 93–106. New York: Holt, Rinehart et Winston.
- Kiparsky. 1982. From cyclic phonology to lexical phonology. *The structure of phonological representation (Part I)*, Harry van der Hulst et Norval Smith (dir.). Utrecht: Foris.
- Klausenburger, Jürgen. 1979. *Morphologization: Studies in Latin and Romance Morphophonology*. Tübingen: Niemeyer.
- Lanly, André. 1977. *Morphologie historique des verbes français*. Paris: Bordas.
- Lieber, Rochelle. 1980. *On the organization of the lexicon*. Thèse de Ph.D. MIT, Cambridge, Mass.
- Martinet, André. 1958. *De l'économie des formes du verbe en français parlé*. *Studia philologica et litteraria in honorem L.*

- Spitzer, 309–326. Berne: Francke. [repris dans Martinet (1969:91–120)]
- Martinet, André. 1969. *Le français sans fard*. Paris: PUF.
- Mel'čuk, Igor. 1982. *Towards a language of linguistics*. Munich: Wilhem Fink.
- Morin, Yves Charles. 1983. De la (dé)nasalisation et de la marque du genre en français. *Lingua* 61.133–156.
- Morin, Yves Charles. 1986. On the morphologization of word-final consonant deletion in French. *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, Henning Andersen (dir.), 167–210. Berlin: Mouton de Gruyter.
- Morin, Yves Charles et Jonathan Kaye. 1982. The syntactic bases for French liaison. *Journal of Linguistics* 18.291–330.
- Plénat, Marc. 1981. L'« autre » conjugaison. *Cahiers de grammaire* 3. Université de Toulouse-Le Mirail.
- Plénat, Marc. 1987. Morphologie du passé simple et du participe passé des verbes de l'« autre » conjugaison. Dans ce volume.
- Reighard, John. 1980. A historical argument for lexicalized verb stems in French. Paper read at the 10th Linguistic Symposium on Romance Languages, Seattle.
- Schane, Sanford. 1968. *French phonology and morphology*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Selkirk, Elisabeth. 1982. *The syntax of words*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Siegel, Dorothy. 1977. The adjacency condition and the theory of morphology. *Proceedings of NELS VIII*. Amherst, Mass.: University of Massachusetts.
- Svenson, Lars-Owe. 1959. *Les parlers du Marais Vendéen*. Göteborg.
- Swiggers, Pierre. et Karel Van den Eynde. (à paraître) *French verb morphology: some problems of morphophonology*.

- Trager, G. 1944. The verb morphology of spoken French. *Language* 20.131–141.
- Tranel, Bernard. 1981. *Concreteness in generative phonology*. Berkeley: University of California Press.
- Vacandard, Jean. 1964. *Glossaire picard de Normandie, dialecte de Melleville*. Amiens: Musée de Picardie.
- Van den Eynde, Karel et Claire Blanche-Benveniste. 1970. Essai d'analyse de la morphologie du verbe français. *Orbis* 19.404–429.
- Williams, Edwin. 1981. On the notions “Lexically related” and “Head of a word”. *Linguistic Inquiry* 12.245–274.
- Zwicky, Arnold. 1985a. Heads. *Journal of Linguistics*.
- Zwicky, Arnold. 1985b. How to describe inflection. *Proceedings of the annual meeting of the Berkeley Linguistic Society* 11.372–286.

Mises à jour 2007

On consultera les travaux suivants pour les mises à jours sur les idées et analyses présentées dans cet article :

- Morin, Yves Charles. 1988. Morphological conditioning in phonologically transparent processes: evidence from the evolution of vowel reduction in Vinzelles Occitan. *Linguistic theory and external evidence*, Rajendra Singh (dir.). *Canadian Journal of Linguistics/La Revue Canadienne de Linguistique* 33.431–442.
- Morin, Yves Charles. 1995. De l'acquisition de la morphologie: le cas des verbes morphologiquement défectifs du français. *Tendances récentes en linguistique française et générale*, volume dédié à David Gaatone, Lucien Kupferman et Hava Bat-Zeev Shyldkrot (dir.), 295–310. Amsterdam: Benjamins.
- Morin, Yves Charles. 1998. La flexion du verbe français à l'oral: morphématique ou analogie? *Analyse linguistique et approches de l'oral. Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste, Mireille Bilger, Karel van den Eynde et Françoise Gadet* (dir.), 69–78. Leuven & Paris: Peeters.
- Morin, Yves Charles. 2003ms. Les yods fluctuants dans la morphologie du verbe français. *La raison morphologique. Hommages à la mémoire de Danièle Corbin, Bernard Fradin* (dir.). Amsterdam: Benjamins.
- Morin, Yves Charles. 2007. Les yods des terminaisons *-ions* et *-iez* de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif des verbes français. *Des sons et des sens: données et modèles en phonologie et en morphologie*, Élisabeth Delais-Roussarie et Laurence Labrune (dir.), 125–140. Paris: Hermès.